



Exercice 2002



Le présent document de référence a été déposé auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 6/05/03, conformément au règlement n°98-01. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opérations visée par la Commission des Opérations de Bourse.

Table thématique

Afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, la table thématique suivante permet d'identifier les principales rubriques de l'instruction d'application du règlement 98-01 de la Commission des Opérations de Bourse.

Section	Rubrique	Page
1.	Responsables du document de référence et du contrôle des comptes	p 3
1.1.	Noms et fonctions des responsables du document	p 3
1.2.	Attestation des responsables	p 3
1.3.	Noms et adresses des contrôleurs légaux	p 3
3.	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital	p 5
3.1.	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	p 5
3.2.	Renseignements de caractère général concernant le capital	P 7
3.3.	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	p 10
3.4.	Marché des titres de l'émetteur	p 10
3.5.	Dividendes	p 12
4.	Renseignements concernant l'activité de l'émetteur	p 13
4.1.	Présentation de la société et du groupe	p 13
4.2.	Analyse des risques de l'émetteur	p 17
4.3.	Faits exceptionnels et litiges	p 17
4.4.	Effectif moyen et évolution	p 17
4.5.	Politique d'investissement	p 17
5.	Patrimoine, situation financière et résultat	p 19
5.1.	Comptes consolidés de l'émetteur	p 29
	Comptes sociaux de l'émetteur	p 19
5.4.	Liste des sociétés consolidées	p 33
6.	Organes d'administration, de direction et de surveillance	p 49
6.1.	Membres du conseil d'administration	p 49
6.2.	Intérêts et rémunération des dirigeants	p 50
6.3.	Schémas d'intéressement et de participation	p 12
7.	Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir	p 51
7.1.	Evolution récente	p 51
7.2.	Perspectives d'avenir	p 51

Les informations figurant dans ce document de référence sont également disponibles sur le site Internet de la société :
<http://www.iec-asv.com>

Chapitre 1

Responsables du document de référence et du contrôle des comptes

1.1. Responsable du document de référence

Alain COTTE
Président Directeur Général

1.2. Attestation du responsable

A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société et de ses filiales. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Fait à Gennevilliers, 5 mai 2003

Alain COTTE
Président Directeur Général

1.3. Responsables du contrôle des comptes

Les comptes sociaux et consolidés établis au titre des exercices 2001 et 2002 pour le groupe IEC Professionnel Média ont fait l'objet de rapports établis par les commissaires aux comptes titulaires de la société.

1.3.1. Commissaires aux comptes titulaires

- Audit Consultants, Zone Atalante, Champeaux, 7 route de Vezin, CS 24325, 35043 RENNES CEDEX, représentée par Michel HARDY, nommée le 27 juillet 1998 en qualité de co-commissaire au comptes titulaire, pour un mandat expirant au moment de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2003.
- Coopers & Lybrand Audit S.A.R.L., 34, place des Corolles – Tour AIG – 92920 PARIS LE DEFENSE, représentée par Jacques Lévi, nommée le 17 juin 2002 en qualité de co-commissaire au comptes titulaire, pour un mandat expirant au moment de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007.

Aux termes des rapports des commissaires aux comptes les concernant, les comptes établis au titre des exercices 2001 et 2002 ont été certifiés, après qu'aient été accomplies les diligences jugées nécessaires par les commissaires aux comptes, ainsi que les vérifications prévues par les normes de leur professions et les informations spécifiques prévues par la loi.

1.3.2. Commissaires aux comptes suppléants

- Gérard SOUET, 17 rue de Dinan – 35000 Rennes, nommé le 27 juillet 1998 pour un mandat expirant au moment de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2003.
 - Yves NICOLAS, 32 rue Guersant – 75017 PARIS, nommé le 17 juin 2002 pour un mandat expirant au moment de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007.
-

1.4. Attestation des commissaires aux comptes

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société IEC Professionnel Média S.A. et en application du règlement COB n° 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document a été établi sous la responsabilité de Monsieur Alain Cotte, Président Directeur Général. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin d'identifier le cas échéant les incohérences significatives avec les informations portant sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission. Ce document ne contient pas de données prévisionnelles isolées résultant d'un processus d'élaboration structuré.

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2000 et 2001 arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par les cabinets Audits Consultants et KPMG Audit, selon les normes professionnelles applicables en France. Ils ont été certifiés avec réserve (comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2000) et observations (comptes consolidés pour les exercices clos les 31 décembre 2000 et 2001, et comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2001).

Les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2002, arrêtés par le Conseil d'Administration, ont fait l'objet d'un audit par nos soins, selon les normes professionnelles applicables en France.

Notre rapport sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2002 comporte l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 1.6. de l'annexe qui expose que la poursuite de la réorganisation en 2003 et la nécessité de retrouver un niveau normal d'investissement entraîneront des besoins financiers à court terme qui ne pourront être couverts que par une augmentation de capital. »

Notre rapport sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2002 comporte l'observation suivante :

« Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 1.5. de l'annexe qui expose que la poursuite de la réorganisation en 2003 et la nécessité de retrouver un niveau normal d'investissement entraîneront des besoins financiers à court terme qui ne pourront être couverts que par une augmentation de capital. »

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes présentés dans ce document de référence.

Fait à Paris et Rennes, le 5 mai 2003

Les commissaires aux comptes	
Coopers & Lybrand Audit S.A.R.L.	Audit Consultants
Jacques Lévi	
Jacques LéviFranck NOEL	Michel HARDY

1.5. Responsable de l'information financière

Jean-Marc THIERCELIN
Secrétaire Général
Tél 02 23 35 57 57
jmthiercelin@iec-asv.com

Chapitre 3

Renseignements de caractère général concernant IEC Professionnel Média et son capital

3.1. Renseignements concernant IEC Professionnel Média

3.1.1. Dénomination et siège social

IEC Professionnel Média
13/15, rue Louis Kérautret Botmel
35000 Rennes
Tél 02 23 35 57 57
Fax 02 23 35 56 61

3.1.2. Forme juridique

SA à conseil d'administration, régie par le Code de Commerce et le décret n° 67-236 du 23 mars 1967.

3.1.3. Date de création et durée

La société a été créée le 13 juin 1991 à Rennes. Elle a été immatriculée au Registre du Commerce de Rennes le 27 septembre 1991, pour une durée de 99 ans. Sauf en cas de dissolution anticipée ou de prorogation décidée en assemblée générale extraordinaire, la société expirera le 27 septembre 2090.

3.1.4. Exercice social

L'exercice social débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

3.1.5. Registre du Commerce et des Sociétés, Code NAF

La société est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le n° B 382 574 739. Le code NAF est le 671 C.

3.1.6. Objet social (article 2 des statuts)

La société a pour objet, en France et dans tous les pays :

- L'activité holding et notamment l'activité de prise de participation sous toutes ses formes dans toutes sociétés créées ou à créer, l'activité de gestion de portefeuilles titres et celle de prestations de services et de conseils dans quelque domaine que ce soit.
- L'activité de fabrication, négoce, location de matériel audio, vidéo et informatique, et plus généralement toutes opérations ou activités se rapportant au multimédia.
- Le tout directement ou indirectement, par voie de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits.
- Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social de la société ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes susceptibles de contribuer au développement de la société.

3.1.7. Consultation des documents sociaux

Les statuts, procès verbaux et autres documents sociaux, comptables ou juridiques, peuvent être consultés, en application de la législation sur les sociétés commerciales, au siège de la société 13/15, rue Louis Kérautret Botmel – 35000 Rennes.

3.1.8. Répartition et affectation des bénéfices (article 35 des statuts)

Le compte de résultat, qui récapitule les produits et charges de l'exercice, fait apparaître par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice. Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5% au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Ce bénéfice est réparti entre tous les actionnaires, proportionnellement au nombre d'actions appartenant à chacun d'eux. L'assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Toutefois, les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice. Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

Toutefois, après prélèvement des sommes portées en réserve en application de la loi, l'assemblée générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en actions dans les conditions légales ou en numéraire.

Il peut être distribué des acomptes sur dividende avant l'approbation des comptes de l'exercice.

Les dividendes non réclamés dans les 5 ans de leur mise en paiement sont prescrits.

Le partage de l'actif net subsistant après remboursement du nominal des actions est effectué entre les actionnaires dans les mêmes proportions que leur participation au capital.

3.1.9. Assemblées générales (articles 25 à 32 des statuts)

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions fixées par la loi.

Les assemblées générales sont convoquées soit par le conseil d'administration, soit par les commissaires aux comptes, soit par un mandataire désigné en justice dans les conditions prévues par la loi, soit d'un ou plusieurs actionnaires réunissant le cinquième (5^{ème}) au moins du capital, soit du Comité d'entreprise en cas d'urgence.

Les réunions ont lieu au siège social ou à tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation du certificat d'un intermédiaire agréé constatant l'indisponibilité des actions jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies 5 jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à 1 voix.

Tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire, dont il peut obtenir l'envoi dans les conditions indiquées par l'avis de convocation à l'assemblée et dans les conditions prévues par la loi.

Dans les conditions prévues par la loi et les règlements, tout actionnaire peut également participer aux Assemblées Générales par visioconférence ou tout autre moyen de télécommunication permettant son identification.

3.1.10. Franchissements de seuil

Les statuts de la société ne comportent pas de seuils déclaratifs autres que les obligations légales.

3.1.11. Droits de vote double (article 17 des statuts)

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 2 ans au moins au nom du même actionnaire.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double. Néanmoins, le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible, ne fait pas perdre le droit acquis et n'interrompt pas les délais prévus à l'article 225-123 du code de commerce.

3.1.12. Titres au porteur identifiables (article 9 des statuts)

La société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres le nom ou la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'eux et le cas échéant les restrictions attachées à ces titres.

A la demande de la société, les informations visées ci-dessus pourront être limitées aux personnes détenant un nombre de titres fixé par cette dernière.

3.1.13. Rachat par la société de ses propres actions

L'assemblée générale mixte du 20 octobre 1998 avait autorisé la société à opérer en bourse sur ses propres actions pendant les 18 mois suivant l'admission des titres IEC sur le Second Marché. Cette autorisation n'a jamais été utilisée et aucun nouveau programme n'a été mis en place.

3.2. Renseignements concernant le capital et les droits de vote

3.2.1. Capital social

Le capital social est composé de 2 456 534 actions de 1.52 € de valeur nominale, soit un total de 3 733 931.68 €

3.2.2. Forme des actions

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

3.2.3. Capital potentiel

L'assemblée générale mixte du 30 juin 2000 autorise le conseil d'administration à consentir, en une ou plusieurs fois, des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre par la société IEC Professionnel Média à titre d'augmentation de capital, dans les conditions prévues par la loi.

Les bénéficiaires de l'opération pourront être :

- Certains salariés ou certaines catégories de personnel,
- Certains mandataires sociaux,

tant de la société elle-même que des sociétés ou groupements qui lui sont liés indirectement, dans les conditions précisées par 225-180 du code de commerce.

Le nombre total des options qui peuvent être consenties par le conseil d'administration en application de la présente autorisation est limité à 5% du capital de la société.

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires est déterminé par le conseil d'administration lors de chacune de ses décisions d'attribution d'options, par application des modalités de fixation du prix définies ci-après : le prix des actions sous options sera égal à la moyenne des cours des 20 séances de bourse précédant le jour de la réunion du conseil d'administration, décotée de 5%. La présente autorisation est valable pour une durée de 2 ans. Les options pourront être exercées pendant une durée de 5 ans à partir du jour où elles auront été consenties.

3.2.4. Capital autorisé non émis

- Dans le cadre de la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2001, le conseil d'administration du 17 juin 2002 a décidé d'augmenter le capital d'un montant maximum de 1 744 960 euros, par émission de 1 148 000 actions nouvelles de 1.52 euros de nominal avec maintien du droit préférentiel de souscription. La souscription a été ouverte du 25 juillet 2002 au 9 août 2002. Le 26 août 2002, le dépositaire a certifié avoir reçu la somme de 1 552 731.68 euros correspondant à la souscription de 1 021 534 actions nouvelles
- Compte tenu de cette opération, il subsiste une autorisation de 192 228.32 euros.

3.2.5. Place de cotation

Second Marché de Euronext Paris SA

3.2.6. Pacte d'actionnaires

Aucun pacte d'actionnaires n'a été signé à ce jour. Il n'y a aucun engagement de conservation de titres par les actionnaires.

3.2.7. Nantissement des actions de la société ou de ses filiales

Il existe :

- Un nantissement de 3 246 actions de la filiale SA IEC (soit 6 % des actions), en garantie d'un prêt de 2.4 M€ consenti à la société par différents organismes financiers.
- Un nantissement de 36 165 actions de la société C2M Intelware (soit 10 % des actions), au profit de la Caisse d'Epargne, en contrepartie d'un prêt d'un montant de 0.35 M€ au profit de Vision Share absorbée par IEC AVP en 2002.
- Un nantissement de 76 530 titres C2M Intelware (soit 21 % des actions), au profit de la Caisse d'Epargne et du CIC, en contrepartie d'un prêt d'un montant de 0.15 M€ et de 0.46 M€
- Un nantissement de 224 916 titres C2M Intelware (soit 63 % des actions), au profit de la Caisse d'Epargne, du CCF et du CEPME, en contrepartie de prêts pour un montant total de 1.13 M€ au profit de Vision Share absorbée par IEC AVP en 2002.

3.2.8. Evolution du capital de la société depuis sa création

Date	Nature de l'opération	Montant de l'opération	Prime d'émission ou d'apport	Nombre total d'actions	Valeur nominale	Capital après l'opération
13.06.1991	Constitution de la société	-	-	1 250	100 F	125 000 F
13.11.1995	Libération du solde du capital	-	-	5 000	100 F	500 000 F
27.12.1995	Apport en nature de la SA IEC et de parts sociales de la SARL SSI	1 625 700 F	13 658 380 F	21 257	100 F	2 125 700 F
23.06.1998	Incorporation de réserves	2 874 300 F	-	50 000	100 F	5 000 000 F
20.10.1998	Division du nominal par 10	-	-	500 000	10 F	5 000 000 F
17.11.1998	Emission d'actions nouvelles	714 290 F	9 285 770 F	571 429	10 F	5 714 290 F

20.12.1999	Augmentation de capital par apport en nature	2 857 290 F	25 302 710 F	857 158	10 F	8 571 580 F
20.12.1999	Augmentation de capital en numéraire	1 000 000 F	18 079 000 F	957 158	10 F	9 571 580 F
04.12.2000	Augmentation de capital en numéraire	4 785 790 F	39 812 210 €	1 435 737	10 F	14 357 370 F
27.12.2001	Réduction de capital	7 370 F		737	10 F	14 350 000 F
27.12.2001	Conversion en euros			1 435 000	1.52 €	2 181 200 €
26.08.2002	Augmentation de capital en numéraire	1 552 731.68 €		1 021 534	1.52 €	3 733 931.68 €

3.2.9. Modifications intervenues depuis 3 ans dans la répartition du capital

07.08.1998	THC International cède 18 031 actions à la SC Multimédia (société civile contrôlée par Emmanuel SANTIAGO), sur la base d'une valorisation de 27,7 MF pour 100% de IEC Professionnel Média.
15.01.1999	La SC Multimédia franchit à la baisse à titre direct et indirect le seuil de 50% du capital et détient désormais 256 419 actions IEC, soit 44,87% du capital.
31.01.1999	Victoire Asset Management, agissant pour le compte du FCP UFF Croissance PME dont elle assure la gestion, détient 50 000 actions, soit 8,75% du capital.
21.04.1999	La SC Ciné (société civile contrôlée par Emmanuel SANTIAGO) franchit en hausse le seuil de 5% du capital et détient à titre direct 50 000 titres, soit 8,75% du capital.
23.07.1999	3I Gestion SA achète, pour le compte du FCPR 3I Eurofund, les 83 259 actions détenues jusqu'à présent par 3I SA.
20.12.1999	Sous l'effet conjugué de l'émission d'actions nouvelles en rémunération d'apports en nature et de l'augmentation de capital en numéraire, Bruno MARTINAUD et Serge HAYAT détiennent désormais chacun 82 398 actions IEC (8,61% du capital), tandis qu'Emmanuel SANTIAGO franchit à la baisse le seuil du tiers du capital, par suite des émissions d'actions nouvelles, et déclare détenir 192 851 actions (20,15% du capital).
27.12.1999	Emmanuel SANTIAGO et la SC Multimédia cèdent la totalité de leurs actions à la SC Ciné, qui détient désormais 192 851 actions.
30.12.1999	La société SCA Qualis, suite à l'acquisition d'actions auprès de la SC Ciné, détient directement 155 093 actions IEC, soit 16,20% du capital. Emmanuel SANTIAGO détient désormais, au travers de la SC Ciné qu'il contrôle, 37 758 actions soit 3,95% du capital. La SCA Qualis déclare qu'elle n'envisage pas, au stade actuel, de procéder sur les 12 mois à venir à des achats complémentaires significatifs mais n'exclut toutefois pas de porter dans ce délai sa participation à 20%.
18.01.2000	Victoire Asset Management, agissant pour le compte du FCP UFF Croissance PME Maître dont elle assure la gestion, cède sur le marché la totalité de sa participation.
11.02.2000	Suite à une acquisition sur le marché, 3I Group Plc (agissant pour le compte du FCPR Eurofund et des partnerships 3I Europe Investments Partners 1 et 2) détient 86 886 actions IEC soit 9,08% du capital.
06.06.2000	Bruno MARTINAUD cède sur le marché une partie de ses titres et détient désormais 45 698 actions, soit 4,77% du capital.
07.06.2000	3I Group Plc cède sur le marché la totalité de ses participations.
19.06.2000	Bruno MARTINAUD cède sur le marché une partie de ses titres et détient désormais 35 698 actions, soit 3,73% du capital.
12.10.2000	La société Excal 1, contrôlée au plus haut niveau par la SNC Talis, acquiert auprès de sa société-mère la SCA Qualis les 185 093 actions que celle-ci détenait, soit 19,33% du capital.
23.05.2001	A cette date, Serge HAYAT n'a plus d'intérêts significatifs dans la société IEC Professionnel Média.
26.08.2002	La société Qual Tech (ex-Excal 1), suite à l'augmentation de capital de ce jour, détient directement 777 639 actions IEC PM, soit 31,66% du capital. La société Qual Tech déclare pour les 12 mois à venir « qu'elle n'agit

pas de concert avec un autre actionnaire de la société IEC Professionnel Média ; qu'elle n'envisage pas d'acheter d'actions de la société IEC Professionnel Média ; qu'elle n'a pas l'intention d'acquérir le contrôle d'IEC Professionnel Média, sans toutefois exclure de souscrire à des valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital d'IEC Professionnel Média, si la société devait procéder à de telles émissions dans l'année à venir ; qu'elle n'a pas à ce jour l'intention de demander l'attribution de sièges au conseil d'administration d'IEC Professionnel Média ».

26.08.2002 La société Sochrastem SA, suite à l'augmentation de capital de ce jour, détient 500 000 actions IEC PM, soit 20.35% du capital. La société Sochrastem déclare pour les 12 mois à venir « qu'elle n'agit pas de concert avec d'autres actionnaires de la société IEC Professionnel Média ; qu'elle n'envisage pas de procéder à des achats d'actions de la société IEC Professionnel Média ; qu'elle n'envisage pas d'acquérir le contrôle de la société IEC Professionnel Média ; qu'elle n'envisage pas de solliciter la désignation de représentant au conseil d'administration de la société IEC Professionnel Média ».

3.2.10. Répartition du capital et des droits de vote au 31.12.2002

Actionnaires	Nombre d'actions 2002	% du capital 2002	Droits de vote 2002	% des droits de vote 2002	Nombre d'actions 2001	% du capital 2001	Droits de vote 2001	% des droits de vote 2001
Qual Tech	777 639	31,66 %	777 639	31,77 %	277 639	19,35%	277 639	19,46%
Sochrastem SA	500 000	20,35 %	500 000	20,42 %	0		0	
Autocontrôle (1)	8 408	0,34 %	0	0,00%	8 408	0,58%	0	
Public	1 170 487	47,65 %	1 170 576	47,81%	1 148 953	80,07%	1 148 953	80,54%
Total	2 456 534	100,00%	2 448 215	100,00%	1 435 000	100,00%	1 426 592	100,00%

(1) L'autocontrôle correspond aux 8408 actions détenues par la société Starline International dont le groupe IEC a pris le contrôle en décembre 2002.

La société Qual Tech est une société anonyme simplifiée filiale à 100% de Qualis, groupe financier français à vocation industrielle. Comme indiqué dans l'historique du capital, la société Qualis est entrée au capital d'IEC en décembre 1999 à hauteur de 16,20% du capital. Son pourcentage de détention est monté à 19,33% à l'occasion de l'augmentation de capital de décembre 2000, puis à 31,66% à l'occasion de celle d'août 2002.

3.2.11. Nombre d'actionnaires

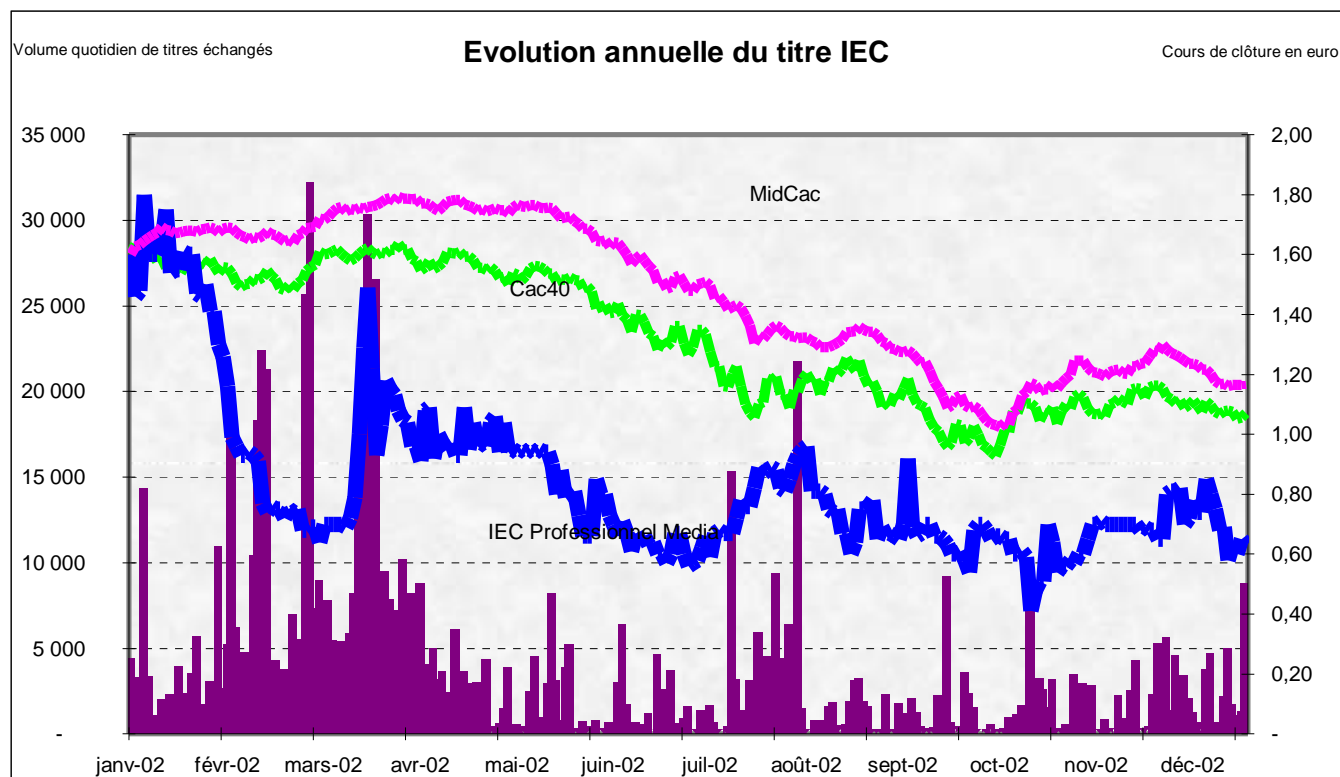
En juin 2002, une enquête de la Sicovam a permis d'identifier 2 274 actionnaires. A cette date, 10 actionnaires détenaient plus de 1% du capital.

3.2.12. Marché des titres de la société

source : Euronext Paris

Année 2002	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jun	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc
Nombre de séances de bourse	22	20	20	21	22	20	23	22	21	23	21	20
Nombre de séances de cotation	22	20	20	21	22	20	23	22	21	23	21	20
Taux de cotation	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100%
Cours le plus haut (en €)	1,84	1,16	1,50	1,14	1,06	0,85	1,10	0,99	0,94	0,75	0,75	1,10
Cours le plus bas (en €)	1,26	0,64	0,63	0,91	0,65	0,57	0,56	0,60	0,58	0,41	0,57	0,58
Dernier cours du mois (en €)	1,26	0,69	1,08	1,04	0,66	0,67	0,90	0,78	0,58	0,56	0,65	0,82
Nombre de titres échangés	67 277	200 223	201 358	73 146	37 864	26 199	54 982	55 285	264 817	26 713	29 794	47 903
Taux de rotation du capital	2,74%	8,15%	8,20%	2,98%	1,54%	1,07%	2,24%	2,25%	10,78%	1,09%	1,21%	1,95%
Capitalisation boursière (en M€)	3,09	1,70	2,65	2,55	1,62	1,64	1,29	1,92	1,42	1,37	1,60	2,01

Graphe cours / volume en 2002



Fiche technique	
Code Euroclear	6668
Code Reuter	IPMA.PA
Code GL	IEC
Code Bloomberg	IEC FP
Code ISIN	FR 0000066680
Mnémonique	IEC
Place de cotation	Euronext Paris (France)
Marché de cotation	Second Marché
Catégorie de cotation	Continu
Horaires de cotation	De 9h00 à 17h30
Appartenance à un indice	Non
Capital au 31.12.2002	3 733 931,68 €
Nominal	1,52 €
Nombre de titres au 31.12.2002	2 456 534
Dernier coupon versé	0,73 € brut- 0,49€ net (le 05/08/1999)
Autre ligne de cotation	Non
Eligibilité PEA	OUI
Eligibilité SRD	Non
Flottant en % du capital au 31.12.2002	57.23%
Flottant en K€ au 31.12.2002	1,15 M€
Secteur d'activité	Equipements électroniques & électriques
Classification sectorielle FTSE	253 – Equipements électroniques

Synthèse de l'activité boursière en 2002	
Nombre de séances de bourse	255
Nombre de séances de cotation	255
Taux de cotation	100%
Premier cours coté	1,84 € le 2.01.2002
Plus haut	1,84 € le 2.01.2002
Plus bas	0,41 € le 21.10.2002
Dernier cours coté	0,82 € le 31.12.2002
Variation sur l'année 2002	- 56%
Volume des transactions en titres	1 082 561
Volume des transactions en capitaux	1 151,24 K€
Taux de rotation du capital	95,3%
Capitalisation boursière au 31.12.2002	2,01 M€

3.2.13. Dividendes

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Dividende net global versé au titre de l'exercice (en K€)	253	278	0	0	0	0
Dividende net par action (en €)	11.92	0,49	0	0	0	0

3.2.14. Participation

Les salariés de la SA IEC bénéficient d'un accord de participation. Le montant des fonds, gérés par la Société Générale, s'élève au 31.12.2002 à 84 K€

3.2.15. Intéressement des salariés du groupe

Néant

Chapitre 4

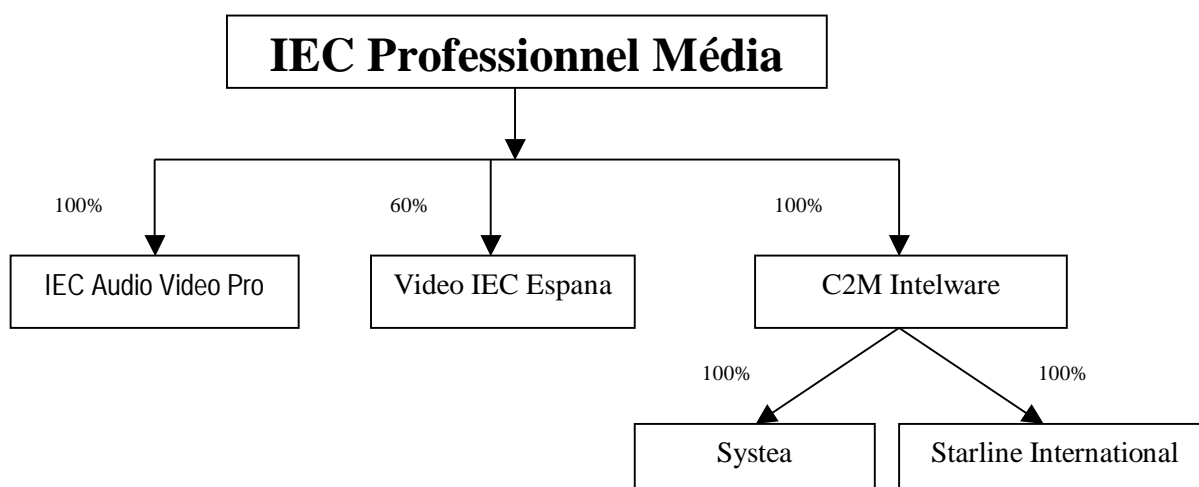
Renseignements concernant l'historique et les activités de IEC Professionnel Média

4.1. Historique

- 1989
- Création à Rennes de la société IEC Audio Vidéo Pro, spécialisée dans l'achat, le reconditionnement et la vente de matériel audiovisuel d'occasion.
- 1990
- IEC Audio Vidéo Pro ouvre une agence à Paris et reprend SSI, spécialisée dans la prestation et la location de matériel audiovisuel professionnel. SSI existe encore juridiquement, mais son activité est limitée à la mise en location-gérance de son fonds de commerce à IEC Audio Vidéo Pro. La fusion de ces 2 entités doit intervenir prochainement.
 - Création d'IEC UK, filiale à 60% d'IEC Audio Vidéo Pro.
- 1991
- Création de la société IEC Professionnel Média ayant pour objet l'import-export de matériel audio vidéo professionnel.
 - Reprise de la société Fonalec, installée à Rennes et spécialisée depuis 30 ans dans la conception, la distribution et la maintenance de systèmes audio puis vidéo professionnels. Fonalec apporte son savoir-faire technique et permet à IEC Audio Vidéo Pro de toucher de nouveaux segments de clientèle : l'éducation, la formation, les collectivités, les PME-PMI ou les grands comptes. Fonalec a également permis à IEC Audio Vidéo Pro de modéliser le concept d'agence intégrant 3 métiers : la vente, la location et la maintenance. Sur le plan juridique, Fonalec a été absorbée par IEC Audio Vidéo Pro en 1995.
- 1992
- IEC Audio Vidéo Pro renforce son implantation parisienne et s'installe au Village de la Communication à Saint-Ouen.
 - Reprise des actifs de la société AVST à Toulouse, qui devient la 3ème agence en France.
- 1993
- IEC Audio Vidéo Pro crée son propre service Export, basé à Rennes, dont l'activité couvre le monde entier, hors France et Espagne.
 - Reprise de Connexion Entreprise à Belfort, spécialisée dans la location de matériel audiovisuel professionnel et possédant un petit parc de matériel. Elle apporte un savoir-faire dans le domaine de l'offre système et dans la maintenance.
 - Acquisition par SSI des parts sociales de Connexion Entreprise, ces 2 sociétés faisant l'objet d'une fusion-confusion dans le mois qui suit.
 - Ouverture d'une agence à Nice.
- 1994
- Dans le but de compléter l'implantation nationale, acquisition de 100% des actions de Technologie Système (Villeneuve d'Ascq), qui permet de créer l'agence IEC Audio Vidéo Pro de Lille.
 - Acquisition des actifs de la société AVEC.
- 1995
- Création d'une structure dédiée à l'informatique, avec pour mission d'apporter à IEC Audio Vidéo Pro un complément de compétences techniques et de développer en parallèle une activité d'assemblage et de vente de micro-ordinateurs. Naissance d'IEC Informatique.
 - Mise en place du département Multimédia, dont la vocation est de tester et valider les solutions audiovisuelles fonctionnant sur des bases informatiques.
 - Mise en sommeil d'IEC UK, l'activité export d'IEC Audio Vidéo Pro se révélant beaucoup plus dynamique.
 - Ouverture d'une agence à Lyon.
 - Augmentation de capital par apport en nature d'actions de la société IEC et de parts sociales de SSI.
- 1996
- D'importants progrès sont réalisés en termes d'organisation et de gestion, avec notamment l'élaboration de budgets annuels et outils de gestion, ainsi que la définition d'une stratégie commerciale claire et ambitieuse.
 - Prise de participation à hauteur de 60% dans Video IEC Espana (Madrid).
-

- 1997
- Regroupement des 3 métiers audiovisuels (vente, location, maintenance de matériel audio et vidéo professionnel) dans IEC Audio Vidéo Pro.
 - Mise en location gérance du fonds de commerce de SSI chez IEC Audio Vidéo Pro.
 - Reprise des actifs de Tecma (Toulouse et Marseille) afin de compléter le réseau, le portant ainsi à 9 le nombre d'agences en France.
- 1998
- La filiale espagnole inaugure en mars une agence à Barcelone.
 - IEC Audio Vidéo Pro ouvre sa 10ème agence à Strasbourg.
 - Le Groupe IEC devient IEC Professionnel Média.
 - Introduction sur le Second Marché de la Bourse de Paris le 17 novembre.
- 1999
- Importantes opérations de croissance externe : rachat dans un premier temps de R+R, de Mesa puis du groupe Vision Share (n°2 du secteur), afin de compléter la couverture du territoire français, renforcer la pénétration du groupe sur la clientèle "grands comptes" et compléter ses savoirs faire dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication.
 - Finalisation fin juin de la cession du contrôle de la filiale IEC Informatique au groupe CGST, conséquence d'une politique de recentrage sur le métier de base.
- 2000
- Augmentation de capital en numéraire avec droit préférentiel de souscription, par émission de 479 579 actions, du 20 novembre au 4 décembre 2000.
 - Mise en location gérance des fonds de commerce ASV, Systema et Euromedia.
- 2001
- En début d'exercice réalisation d'un plan social portant sur 60 personnes et réorganisation du réseau d'agences.
 - Regroupement des agences parisiennes sur un seul site à Gennevilliers.
 - Certification ISO 9002 de l'agence de Rennes.
 - Autorisation d'une augmentation de capital par émission de 1 148 000 actions au nominal de 1.52 €, soit un total de 1 744 960 €.
- 2002
- En janvier, réalisation du plan social engagé en 2001 et portant sur une cinquantaine de personnes.
 - Fusion d'une partie des entités du groupe IEC à l'intérieur de IEC-AVP, permettant de ramener la structure du groupe à un holding (IEC PM) et à trois filiales opérationnelles (IEC-AVP, C2M Intelware et IEC España).
 - Augmentation de capital en numéraire avec droit préférentiel de souscription, par émission de 1021 534 actions, du 25 juillet au 9 août 2002.
 - Dans le domaine de la visioconférence en pleine expansion, prise de contrôle de la société Starline Internationale en fin d'année.

4.2. Organigramme juridique au 31.03.2003



IEC Professionnel Média, créée le 13 juin 1991 est la société mère du groupe. Ses activités sont celles d'un holding. IEC Professionnel Média a conclu avec IEC Audio Vidéo Pro un contrat de redevance de marque. Cette redevance est calculée en application d'un pourcentage du chiffre d'affaires facturé société au titre de l'exercice considéré.

IEC Audio Vidéo Pro, SA créée le 8 mars 1989, regroupe les activités de conception et intégration de solutions audiovisuelles et de services à valeur ajoutée (Prestation, location SAV et maintenance de matériel audiovisuel professionnel).

Video IEC Espana, rachetée en décembre 1996, exerce la même activité que IEC Audio Vidéo Pro : vente, location et maintenance de matériel audiovisuel sur le territoire espagnol.

C2M est un distributeur de systèmes de projection et d'écrans plats.

Starline International est une société d'installation, maintenance et distribution de systèmes de visioconférence.

4.3. Les marchés du groupe IEC Professionnel Média

L'activité de IEC Professionnel Média : l'audiovisuel professionnel

Spécialisée dans l'audiovisuel professionnel, IEC Audio Vidéo Pro exerce ses activités au travers de 3 métiers :

- La vente : matériels neufs, matériels d'occasion, offre système,
- La location : location de matériels, prestations,
- La maintenance : conditionnement de matériels d'occasion, service après-vente.

Le marché de l'audiovisuel professionnel

Le marché des matériels, qui regroupe des segments très variés allant des équipements pour les chaînes de télévision à la vidéo pour les entreprises, en passant par l'imagerie médicale ou industrielle, est estimé à 400 M€. Certains créneaux enregistrent même une forte croissance, comme les plasmas ou la visioconférence qui connaît également une forte progression.

Les professionnels de l'audiovisuel

Le marché des industries techniques audiovisuelles est fragmenté et caractérisé par une présence de nombreux distributeurs. Les principaux intervenants cherchent à se différencier par la qualité du service, comme la mise à disposition immédiate de matériels récents ou un service après-vente irréprochable.

Le marché de la location de matériels vidéo-professionnels est également très fragmenté. Il s'adresse à la fois aux secteurs télévisuel et institutionnel. Plus d'une trentaine de prestataires sont positionnés sur ce segment. C'est un créneau où la spécialisation a tendance à disparaître au profit du multiservice.

Les clients

C'est la télévision qui reste le plus gros utilisateur de services de production et de post-production. Le marché français est l'un des plus dynamiques d'Europe, devant l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne. La progression des chaînes thématiques, accélérée par la qualité de la technologie numérique, a démultiplié l'offre de programmes.

Les utilisateurs traditionnels, entreprises publiques, grands groupes industriels et secteur des services, toujours attentifs à leurs budgets audiovisuels, sont entrés dans une phase de renouvellement de leur parc. Parallèlement, on assiste à l'arrivée de nouveaux clients, généralement des PME qui ont désormais accès aux techniques audiovisuelles de pointe.

Les évolutions technologiques

Les recherches sur la numérisation du système vidéo, d'abord en production puis en diffusion, ont permis l'apparition puis le perfectionnement des systèmes de montage virtuel, des systèmes de compression et des systèmes d'enregistrement de l'image et du son.

La révolution numérique s'attaque à la vidéo. Grâce aux caméscopes numériques, convertissant les signaux optiques en informations binaires, les films peuvent être copiés sans perte de qualité et transmis directement sur un ordinateur équipé d'une interface adéquate. Le montage s'effectue alors en sélectionnant les séquences à l'écran, les types d'enchaînement et d'effets spéciaux en déplaçant les icônes avec la souris. Une fois achevé, le résultat peut être enregistré sur magnétoscope.

L'utilisation et la généralisation de ces nouveaux équipements chez les prestataires vont entraîner une redéfinition de leur champ de compétences et d'intervention, ainsi qu'un élargissement de la gamme de services (stockage de données, d'images et de sons, encodage numérique, décors virtuels, compression numérique pour le pressage de CD-roms et des DVD...).

L'avènement de la haute définition (HD) va entraîner un profond renouvellement du parc matériel.

La généralisation du haut débit et l'éclatement géographique croissant des entreprises vont entraîner un fort développement de la visioconférence.

4.4. Répartition du chiffre d'affaires consolidé par activité (hors rétrocessions internes)

	2002		2001 en K€		2000 en K€	
Conception et intégration de solutions audiovisuelles	39 342	60,3%	51 672	57,1%	63 413	60,8%
Services à valeur ajoutée(Prestation, Location, SAV, Maintenance)	14 187	21,7%	17 986	19,8%	20 181	19,3%
Importation et distribution de matériel de diffusion	11 717	18,0	20 909	23,1%	20 710	19,9%
Total consolidé	65 246	100%	90 567	100%	104 303	100%

L'interdépendance des différentes activités du groupe et le souhait de ne pas investir dans un outil analytique détaillé à des seules fins comptables rendraient très aléatoire et coûteuse toute tentative de ventilation du résultat d'exploitation et des actifs par activité. De plus, le résultat de cette ventilation resterait sujet à interprétation et elle constituerait une donnée financière jugée confidentielle par le groupe.

4.5. Les clients

Pendant les 2 premières années de son existence, IEC Audio Vidéo Pro était essentiellement tournée vers les producteurs, les post-producteurs et les loueurs de matériel audiovisuel professionnel. Ils représentaient l'unique cible potentielle en matériel d'occasion. Avec la reprise de Fonalec, IEC Audio Vidéo Pro s'est orientée également vers une clientèle de grands comptes, collectivités locales, administrations, Education Nationale, PME-PMI.

Les principaux clients sont à près de 30% des professionnels de l'image. Les grands comptes et les entreprises représentent 70% du CA.

En 2002, les 10 premiers clients ont représenté environ 10 % du chiffre d'affaires, soit un pourcentage stable par rapport aux années précédentes.

Le carnet de commandes moyen représente environ 45 jours de chiffre d'affaires.

4.6. Les fournisseurs

Les principaux fournisseurs du groupe sont les fabricants de matériel audiovisuel, essentiellement japonais, au nombre desquels se trouve Sony(environ un quart des achats du groupe), Toshiba, Nec, Sanyo et autres grands noms du secteur.

4.7. La concurrence

Le groupe IEC PM est présent sur plusieurs métiers : la conception et la vente de systèmes, la location, la maintenance, la vente de matériels neufs et d'occasion, le multimédia et enfin une activité de grossiste. Il est difficile dans ces conditions de cerner avec précision un ou plusieurs concurrents qui exercent l'ensemble de ces métiers. L'analyse ne peut se faire que par activité.

Peu d'informations précises sont disponibles sur la taille et l'évolution de ces différents marchés ainsi que sur les principaux opérateurs. Cependant sur la base des informations recueillies depuis plusieurs années les chiffres montrent que IEC a une présence significative sur chacun de ces marchés et, sur un plan consolidé, a atteint une taille qui en fait un des leaders dans le domaine de l'audiovisuel. Les principaux concurrents sont Perfect Technologies, Video Plus et le groupe Soft.

4.8. La recherche et le développement

Le groupe n'a aucune action significative dans le domaine de la recherche fondamentale, son activité étant essentiellement liée aux prestations et à l'ingénierie des systèmes d'information audiovisuels.

Néanmoins, il existe une veille technologique au sein du groupe.

4.9. Les faits exceptionnels et les litiges

A la connaissance de la société ou de ses filiales, il n'existe pas, à ce jour, de faits exceptionnels ou de litiges pouvant avoir une incidence significative sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine du groupe IEC

4.10. Evolution des effectifs

	2002	2001
Cadres	87	100
Non cadres	198	247
Total	285	347

4.11. Politique d'investissement

En 2002, les investissements ont atteint 973 K€, dont les deux tiers destinée au parc location et le solde aux agences. En parallèle, le groupe a poursuivi une rationalisation du parc de location qui a permis de le réduire d'environ 1.4 M€ en 2002. Il a également arrêté le système informatique et fermé définitivement les dernières agences venant du groupe Vision Share pour un total de 1.2 M€.

4.12. Analyse des risques

Risques de Marché

Le groupe IEC n'a pas d'exposition particulière dans ce domaine. La majorité des achats se fait dans la zone Euro et seuls quelques achats occasionnels peuvent se faire en devises pour des montants faibles. La majorité des emprunts et des crédits bail sont à taux fixes.

Risques juridiques

IEC n'est soumis à aucune réglementation particulière. Aucune des activités exercées par le groupe ne requiert d'autorisations particulières. Le groupe n'a aucun lien de dépendance à l'égard d'un fabricant de matériel ou d'un distributeur. Le groupe IEC n'est impliqué dans aucun litige susceptible d'avoir une incidence négative significative.

Risques industriels et liés à l'environnement

Compte tenu de ses activités le groupe n'est exposé à aucun risque industriel ou lié à l'environnement.

Couverture des risques éventuels

Le groupe IEC a mis en place l'ensemble des couvertures d'assurance habituelles nécessaires à ses activités. En particulier l'activité location est couverte par les polices appropriées pour ce type d'activité. L'ensemble des couvertures est revu régulièrement afin de tenir compte de l'évolution des activités.

Chapitre 5

Patrimoine – Situation financière – Résultats

A. Comptes sociaux

I. Bilan au 31 décembre 2002 (en milliers d'euros)

ACTIF	2002		2001		2000
	Brut En K€	Amort&Prov en K€	Net en K€	Net en K€	Net en K€
Immobilisations incorporelles	277	265	12	10	120
Immobilisations corporelles	123	112	11	36	73
Immobilisations financières	9 855	3 547	6 308	9 134	1 792
Total actif immobilisé	10 255	3 924	6 331	9 180	1 985
Avances et acomptes versés				0	0
Créances d'exploitation	853		853	1 095	2 320
Créances diverses	1 987		1 987	4 999	7 109
Valeurs mobilières					1 824
Disponibilités	6		6	8	19
Charges constatées d'avance	3		3	14	16
Total actif circulant	2 849		2 849	6 115	11 288
TOTAL ACTIF	13 104	3 924	9 180	15 295	13 273

PASSIF	2002 en K€	2001 en K€	2000 en K€
Capital	3 734	2 181	2 189
Primes d'émission, de fusion, d'apport	2 139	2 582	15 329
Réserves légales	67	67	67
Réserves réglementées	11	11	5
Autres réserves	1 077	1 077	1 077
Report à nouveau			175
Résultat de l'exercice	-5 299	-443	-12 923
Provisions réglementées		32	80
Total capitaux propres	1 729	5 507	5 999
Provisions pour risques et charges	4 769	6 064	3 721
Emprunts et dettes financières	2 136	2 748	2 776
Dettes d'exploitation	546	976	777
Total dettes	2 682	3 724	3 553
TOTAL PASSIF	9 180	15 295	13 273

II. Compte de résultat au 31 décembre 2002 (en milliers d'euros)

	2002 en K€	2001 en K€	2000 en K€
Chiffre d'affaires net		535	2 077
Reprises sur amortissements et provisions			37
Autres produits d'exploitation	535	602	816
Total produits d'exploitation	535	1 137	2 930
Achats de matières premières et autres approvisionnements			
Autres achats et charges externes	289	549	737
Impôts, taxes et versements assimilés	10	13	54
Salaires et traitements	44	-5	630
Charges sociales	24	8	236
Dotations aux amortissements sur immobilisations	33	175	132
Autres charges d'exploitation			1
Total charges d'exploitation	400	740	1 790
Résultat d'exploitation	135	397	1 142
Produits financiers	255	15 727	296
Charges financières	6 101	18 015	14 937
Résultat financier	-5 846	-2 288	-14 641
Résultat courant	-5 711	-1 891	-13 499
Produits exceptionnels	4 876	64	145
Charges exceptionnelles	4 615	136	196
Résultat exceptionnel	262	-72	-51
Impôt sur les bénéfices	-150	-1 520	-627
Total des produits	5 666	16 928	3 371
Total des charges	10 965	17 371	16 294
BENEFICE OU PERTE	-5 299	-443	-12 923

III. Projet d'affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice d'un montant de 5 299 060,81 € de la manière suivante :

- Imputation sur le poste réserves réglementées pour 11 319,18 €
- Imputation sur le poste prime d'émission pour 2 139 248,23 €
- Imputation sur le poste autres réserves pour 1 076 672,31 €
- Imputation sur le poste réserve légale pour 57 463,21 €
- Le solde au poste report à nouveau pour 2 014 357,88 €

IV. Annexe au comptes sociaux (en milliers d'euros)

1. Faits majeurs de l'exercice et principes comptables

Note.1. Faits caractéristiques de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

1. Faits caractéristiques

1.1. Accord de rééchelonnement

Un événement important pour la vie du groupe IEC est intervenu au cours du premier trimestre 2002. Il s'agit de l'accord de rééchelonnement des dettes bancaires et fournisseurs. Cet accord prévoit un différé d'un an pour le remboursement de la première échéance. Ceci explique le classement d'une partie des dettes fournisseurs et banques comme étant à long terme.

1.2. Restructuration juridique du groupe IEC

Le second événement concerne le traité de fusion signé fin juin et adopté par les différentes assemblées entre juin et août 2002. Cette fusion de l'ensemble des entités à l'exception de C2M et de IEC España à l'intérieur de IEC-AVP simplifie les structures du groupe et permet de ramener la structure du groupe à un holding (IEC PM) et à trois filiales opérationnelles (IEC-AVP, C2M et IEC España). De ce fait, Vision Share n'est plus filiale d'IEC Professionnel Média, mais par contre C2M le devient.

1.3. Augmentation de capital

L'augmentation de capital d'IEC Professionnel Média, autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2001, a été souscrite à hauteur de 1 552 731.68 euro. Les nouvelles actions issues de l'augmentation de capital ont été cotées à compter du 26 août 2002. Cette augmentation complète le dispositif de financement des opérations du groupe mis en place début 2002.

1.4. Abandon de créances

IEC professionnel Média a consenti à sa filiale C2M un abandon de créances de 470 076.20 euro afin de lui permettre de concrétiser sa transformation en SAS. Il est assorti d'une clause de retour à bonne fortune.

1.5. Réduction des charges du groupe IEC

L'effort de réduction des charges s'est poursuivi au premier semestre 2002. Il a conduit à une nouvelle diminution d'effectif d'environ soixante personnes.

1.6. Poursuite de la réorganisation

La poursuite de la réorganisation en 2003 et la nécessité de retrouver un niveau normal d'investissement entraîneront des besoins financiers à court terme qui ne pourront être couverts que par une augmentation de capital. L'autorisation de celle-ci sera sollicitée lors de l'Assemblée Générale du 22 avril 2003.

2. Evènements postérieurs

Lors des assemblées et des conseils d'administration des principales sociétés du groupe IEC du 31 janvier 2003, Monsieur Alain COTTE a été nommé président Directeur Général en remplacement de Monsieur Claude TURPIN.

Note.2. Dérogations, modifications aux principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) .

Aucune dérogation significative aux principes de règles et méthodes de base de la comptabilité ne mérite d'être signalée.

2. Informations relatives au bilan

Note.3. Immobilisations incorporelles

- Les frais d'établissement correspondent aux frais d'introduction en bourse. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur 3 ans depuis 1998.
- Les logiciels sont amortis selon le mode linéaire sur 1 an.
- Le logiciel informatique permettant de piloter le système d'exploitation du groupe, et acquis en 1999, est amorti économiquement sur 3 ans en mode linéaire et fiscalement sur 1 au prorata temporis.

Montants en K€	31/12/01	Augmentations	Diminutions	31/12/2002
Valeurs brutes				
Frais d'établissement	105	10		115
Logiciels	162			162
Sous-total	267	10		277
Amortissements				
Frais d'établissement	105	1		106
Logiciels	152	7		159
Sous-total	257	8		265
NET	10	2		12

Note.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie économique prévue.

Les durées retenues sont les suivantes :

* Outillage industriel	1 an	L
* Matériel de transport	2-5 ans	L
* Matériel de bureau	2-5 ans	L & D
* Mobilier de bureau	3-10 ans	L

Montants en K€	31/12/01	Augmentations	Diminutions	31/12/2002
Valeurs brutes				
Outillage industriel				
Matériel de transport	30			30
Matériel de bureau	89			89
Mobilier de bureau	4			4
Sous-total	123			123
Amortissements				
Outillage industriel				
Matériel de transport	29	1		30
Matériel de bureau	57	23		80
Mobilier de bureau	1	1		2
Sous-total	87	25		112
NET	36			11

Note.5. Immobilisations financières

Méthode d'évaluation:

- La valeur d'inventaire prend en considération la situation nette, ainsi que ses perspectives d'avenir en matière de rentabilité.
- Si la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute (coût historique), une provision pour dépréciation est constatée.

Titres de participation – mouvements principaux :

Montants en K€	31/12/01	Augmentations	Diminutions	31/12/2002
Valeurs brutes				
Autres participations	8 043	5 186	4 600	8 629
Créances rattachées à des participations	1 204			1 204
Autres créances		22		22
Sous-total	9 247	5 208	4 600	9 855
Dépréciations				
Autres participations	113	3 412		3 525
Autres créances		22		22
Sous-total	113	3 434		3 547
NET	9 134			6 308

Liste des filiales et participations

En K€

Société	Capitaux propres	Capital détenu %	Valeur comptable Des titres détenus		Prêts et avances consenties et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	C.A. HT du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
			Brut	Net					
Filiales détenues à + 50%									
Sa IEC	-1 953	99.99	3320	3320	1204		50 747	-1 965	
SA C2M	686	99.99	5186	1774			14 281	652	
SI Vidéo IEC Espagne Participations	244	60	7	7			3 951	-36	
détenues à -50%									
Auvi-One (1)	94	20	26	0			1 541	12	
EUROPA VIDEO	278	20	88	0			695	15	
Autres			2	2					
TOTAL			8629	5103					

(1) Date de clôture : 30/06/2002

Créances rattachées à des participations

• Mouvements principaux :

Les créances rattachées à des participations correspondent à :

- Prêt à la filiale IEC SA accordé en 1998 et d'un montant initial de 2 439 K€. Aucun remboursement n'a été effectué en 2002.

• Classement par échéance :

Montants en K€	Total	- 1 an	+ 1 an
Valeurs brutes			
Prêts à des participations groupe	1 204	470	734
Total	1 204	470	734

Note.6. Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Nature des postes en K€	Montant concernant les entreprises liées	
	ACTIF	PASSIF
Participations	8 515	
Créances rattachées à des participations	1 204	
Créances clients et comptes rattachés	853	
Autres créances	1 335	
Emprunts et dettes financières diverses		880
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		78
	RESULTAT	
Redevance de marque		507
Produits de participation		240
Provision pour risque filiale	2 123	3 350
Provision pour dépréciation immo financières	3 412	
VNC Immo financières cédées	4 600	1 236
Abandon de créances	470	
Autres charges financières	24	

Note.7. Créances

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale.

Un abandon de créance a été consenti sur l'avance en compte courant accordée à Intelware.

Toutes les créances sont à moins d'un an.

Note.8. Capital

Les capitaux propres ont évolué comme suit :

Au 31 décembre 2001	5 507
Augmentation de capital	1 553
Provisions réglementées	-32
Résultat de l'exercice	-5 299
Au 31 décembre 2002	1 729

Evolution du capital social au cours de l'exercice :

Montants en K€	Nbre d'actions	Nominal	Capital social
Capital social au 31.12.2001	1 435 000	1.52 €	2 181
Augmentation de capital	1 021 534	1.52 €	1 553
Capital social au 31.12.2002	2 456 534	1.52 €	3 734

Note.9 Provisions pour risques et charges

Montants en K€	31/12/01	DOTATIONS	REPRISES	31/12/02
Prov.pour risque cession IEC INFO	85		39	46
Prov.pour risque Vision Share	3 350		3 350	
Prov.pour risque Agefos	28		28	
Prov.pour risque IEC AVP	2 600	2 123		4 723
TOTAL I	6 063	2 123	3 417	4 769

Note.10 Emprunts et dettes financières

Montants en K€	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 236	491	745	
Intérêts courus sur emprunts et dettes	19	19		
Dettes comptes courants	856	856		
Intérêts courus s/dettes comptes courants	24	24		
Total emprunts et dettes financières	2 135	1 390	745	

Suite à l'accord de rééchelonnement conclu début 2002, 745 K€ d'emprunts et dettes auprès des établissements de crédit initialement dus à moins d'un an sont exigibles à plus d'un an.

Note.11. Dettes d'exploitation

	2 002
Dettes fournisseurs	281
Dettes sociales	
• Charges sociales à payer	19
Dettes fiscales	
• Etat IS à verser	97
• TVA	147
• Etat charges à payer	2
Total	546

3. Informations relatives au compte de résultat

Note.12. Ventilation des produits d'exploitation

	France	Export	Total
Chiffre d'affaires			
Prestations de services (groupe)	0		0
Autres produits	535		535
Redevance de marque	507		507
Reprises sur amortissements et provisions	28		28
TOTAL	535		535

Note.13 Résultat financier

	Charges	Produits
Produits financiers de participations		240
Abandon de créances C2M	470	
Provisions pour dépréciation titres C2M	3 412	
Provision pour risques SA IEC	2 123	
Autres charges et produits	96	15
TOTAL	6 101	255

Note.14. Ventilation de l'effectif moyen

	2 002	2 001
Cadres	1	1
Employés		
Total	1	1

Note.15. Produits et charges exceptionnels

	Charges	Produits
Cession immobilisations financières	4 600	1 236
Reprise provision risques et charges sur filiales		3 350
TVA s/ abandon de créance IEC AVP		216
Charges et Produits / exercices antérieurs	15	42
Reprise provision amortissement dérogatoire		32
Total	4 615	4 876

Note.16. Impôts sur les sociétés.

Le montant de l'impôt correspond essentiellement au profit d'intégration fiscale dégagé sur le groupe pour 152KE

Note.17. Rémunérations des dirigeants.

Rémunérations totales brutes versées par la société en 2002

(K€)	2002	2001
Organes de direction	51	48
TOTAL	51	48

4. Engagements

Note.18 Engagements financiers

Filiale concernée	Bénéficiaire	Objet	Date du C.A.	Montant initial(en K€)	Capital restant dû au 31/12/02 (en K€)
SA IEC	B.P.O.	Emprunt	27/11/1998	351	139
SA IEC	Crédit Lyonnais	Ouverture de crédit	29/06/1999	305	305
SA IEC	Société générale	Ouverture de crédit	29/06/1999	305	97
SA IEC	Société générale	Ouverture de crédit	10/08/2000	610	459
ASV	Société générale	Ouverture de crédit	10/08/2000	229	172
SA IEC	Caisse d'épargne	Ouverture de crédit	29/06/1999	305	152
SA IEC	B.P.O.	Ouverture de crédit	29/06/1999	305	191
SA IEC	B.N.P.	Ouverture de crédit	02/07/1999	457	418
SA IEC	Banques Worms	Ouverture de crédit	02/07/1999	305	305
SA IEC	Crédit Lyonnais	Emprunt	29/06/1999	381	256
TOTAL				3 553	2 494

Note.19. Engagements pris en matière de retraite

Sans objet

Rapport Général des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux Exercice clos le 31.12.2002

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2002 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SA IEC Professionnel Média, établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;

- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 1.6. de l'annexe qui expose que la poursuite de la réorganisation en 2003 et la nécessité de retrouver un niveau normal d'investissement entraîneront des besoins financiers à court terme qui ne pourront être couverts que par une augmentation de capital.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Paris et Rennes, le 4 avril 2003

Les commissaires aux comptes

Coopers & Lybrand Audit
Membre de PricewaterhouseCoopers
Jacques Lévi

Audit Consultants
Michel Hardy

IEC PROFESSIONNEL MEDIA

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(articles L225-74, L225-76 et L225-91 du code de commerce)

NATURE DES INDICATIONS	31/12/1998	31/12/1999	31/12/2000	31/12/2001	31/12/2002
I-Situation financière en fin d'exercice :					
a) capital social	871 138	1 459 178	2 188 767	2 181 200	3 733 931
b) nombre d'actions émises	21 257	957 158	1 435 737	1 435 000	2 456 534
c) nombre d'obligations convertibles en actions					
II-Résultat global des opérations effectives :					
a) chiffre d'affaires hors taxes	1 415 689	1 916 089	2 077 362	535 180	203
b) bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	783 521	475 281	1 389 219	-7 552 974	-3 309 038
c) impôts sur les bénéfices	262 475	26 991	-627 625	-1 520 114	-149 924
d) bénéfice après impôts, amortissements et provisions	503 328	184 795	-12 922 636	-442 956	-5 299 060
e) montant des bénéfices distribués (1)	277 686	0	0	0	0
III-Résultat des opérations réduit à une seule action (2) :					
a) bénéfice après impôts, mais avant amortissements et provisions	1	0	1	-4	-1
b) bénéfice après impôts, amortissements et provisions	1	0	-9	0	-2
c) dividende versé à chaque action (1)	1	0	0	0	0
IV-Personnel :					
a) nombre de salariés	20	18	26	1	1
b) montant de la masse salariale	647 923	670 223	630 178	48 443	50 854
c) montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc...)	265 830	276 962	235 647	28 701	23 855

B. Comptes consolidés

I. Bilan au 31 décembre 2002 (en milliers d'euros)

ACTIF	Note	Brut	Amort. et prov.	2002	2001	2000
Actif immobilisé						
• Immobilisations incorp.	1	1 551	1 322	230	175	471
• Ecart d'acquisition	1	4 183	2 363	1 820	2 053	2 434
• Immobilisations corporelles	2	14 968	10 287	4 680	7 388	10 496
• Immobilisations financières	3	2 573	354	2 220	1 927	2 687
Total actif immobilisé		23 276	14 326	8 950	11 543	16 088
Actif circulant						
• Stocks et en-cours		5 836	834	5 002	4 815	6 702
• Clients et comptes rattachés		12 854	3 098	9 756	14 140	20 402
• Autres Créances		2 207		2 207	5 240	3 699
• Valeurs mobilières						1 864
• Disponibilités		2 538		2 538	2 420	5 386
Total actif circulant		23 434	3 932	19 502	26 615	38 053
Total actif		46 710	18 258	28 452	38 158	54 142

PASSIF	Note	2002	2001	2000
Capitaux propres				
• Capital	4	3 734	2 181	2 189
• Réserves consolidées		-677	2 012	15 237
• Résultat de l'exercice		-1 976	-2 711	-13 278
Capitaux propres/Part du Groupe	4	1 081	1 482	4 148
Intérêts minoritaires	4	114	114	116
Provisions pour risques et charges	5	1 929	4 498	5 973
Dettes				
• Emprunts et dettes financières	6	6 502	8 206	11 439
• Fournisseurs et comptes rattachés	7	12 564	16 725	24 824
• Autres Dettes	8	6 262	7 133	7 642
Total dettes		25 328	32 064	43 905
Total passif		28 452	38 158	54 142

II. Compte de résultat consolidé (en milliers d'euros)

	Note	2002	2001	2000
Chiffre d'affaires net	9	65 246	90 567	104 303
• Autres produits d'exploitation	10	4 756	3 415	3 355
Total produits d'exploitation		70 003	93 982	107 658
• Achats consommés		37 739	55 892	72 541
• Autres achats externes		12 082	13 488	12 918
• Impôts et taxes		1 078	870	1 150
• Charges de personnel	11	13 548	17 316	18 862
• Autres charges d'exploitation		504	411	877
• Dotation amortissements et provisions		6 762	6 250	7 495
Total charges d'exploitation		71 713	94 227	113 843
Résultat d'exploitation		- 1 711	- 245	-6 185
• Produits financiers	12	357	180	239
• Charges financières	12	876	1 393	1 376
Résultat financier		- 518	- 1 214	-1 137
Résultat courant		- 2 229	-1 459	-7 322
• Produits exceptionnels	13	1 585	3 719	428
• Charges exceptionnelles	13	769	4 580	6 514
Résultat exceptionnel		817	- 861	-6 086
• Impôts sur les bénéfices	14	-48	5	-553
• Dotation aux amortissements sur écarts acquisition		516	380	399
Résultat consolidé net		-1 976	-2 705	-13 254
• Part des minoritaires			6	24
Part de la société mère		-1 976	-2 711	-13 278
• Résultat par action en euros		-0.80	- 1.89	-9.25
• Résultat par action dilué en euros		-0.80	- 1.89	-9.25

III. Tableau de variation des flux de trésorerie (en milliers d'euros)

	2002	2001
Flux de trésorerie liés à l'activité		
Résultat net	-1 976	-2 711
Charges et produits sans incidence sur la trésorerie		
amortissement des écarts d'acquisition	516	380
amortissements	1 951	2 947
Amortissements sur Crédit Bail	989	1 525
provisions (nettes)	-1 172	- 721
+ ou - values	-489	318
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	559	-1 701
Autres titres immobilisés		
stocks	-967	1 784
clients	3 372	5 687
Dépôt de garantie du Factor	658	957
autres créances	3 033	-1 542
dettes fournisseurs	-4 161	-8 296
dettes fiscales et sociales	-2 045	-110
autres dettes	1 189	-181
Flux net de trésorerie lié à l'activité	377	37
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement		
acquisitions d'immobilisations	- 1 385	-2 511
cessions d'immobilisations	1 271	933
Incidence des variations de périmètre		
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 114	-1 578
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées		- 8
augmentation de capital en numéraire (nette des frais)	1 553	
émissions d'emprunts	78	512
remboursements d'emprunts	-58	-1 005
remboursements d'emprunts en Crédit bail	-1 095	- 1 700
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement	478	-2 201
Variation de trésorerie	741	-3 742
Trésorerie d'ouverture	345	4 087
Trésorerie de clôture	1 086	345
Variation de trésorerie	741	-3 742

IV. Annexe aux comptes consolidés

Faits caractéristiques de l'exercice et évènements postérieurs à la clôture de l'exercice

1. Faits caractéristiques

1.1. Accord de rééchelonnement

Un événement important pour la vie du groupe IEC est intervenu au cours du premier trimestre 2002. Il s'agit de l'accord de rééchelonnement des dettes bancaires et fournisseurs. Cet accord prévoit un différé d'un an pour le remboursement de la première échéance. Ceci explique le classement d'une partie des dettes fournisseurs et banques comme étant à long terme.

1.2. Restructuration juridique du groupe IEC

Le second événement concerne le traité de fusion signé fin juin et adopté par les différentes assemblées entre juin et août 2002. Cette fusion de l'ensemble des entités à l'exception de C2M et de IEC España à l'intérieur de IEC-AVP simplifie les structures du groupe et permet de ramener la structure du groupe à un holding (IEC PM) et à trois filiales opérationnelles (IEC-AVP, C2M et IEC España).

1.3. Augmentation de capital

Enfin l'augmentation de capital, autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2001, a été souscrite à hauteur de 1 552 731.68 euro. Les nouvelles actions issues de l'augmentation de capital ont été cotées à compter du 26 août 2002. Cette augmentation complète le dispositif de financement des opérations du groupe mis en place début 2002.

1.4. Réduction des charges du groupe IEC

L'effort de réduction des charges s'est poursuivi au cours de l'exercice 2002. Il a conduit à une nouvelle diminution d'effectif d'environ soixante personnes.

1.5. Poursuite de la réorganisation

La poursuite de la réorganisation en 2003 et la nécessité de retrouver un niveau normal d'investissement entraîneront des besoins financiers à court terme qui ne pourront être couverts que par une augmentation de capital. L'autorisation de celle-ci sera sollicitée lors de l'Assemblée Générale du 22 avril 2003.

2. Evènements postérieurs

Lors des assemblées et des conseils d'administration des principales sociétés du groupe IEC du 31 janvier 2003, Monsieur Alain COTTE a été nommé président Directeur Général en remplacement de Monsieur Claude TURPIN.

Informations relatives au référentiel comptable, aux modalités de consolidation et aux méthodes et règles d'évaluation

1. Généralités

1.1. Principes généraux

Les comptes annuels sont établis et présentés conformément à la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

1.2. Date de clôture

La date de clôture d'exercice de l'ensemble des sociétés du groupe est le 31 décembre.
La durée de l'exercice est de 12 mois pour chacune des sociétés consolidées.

1.3. Conversion des états financiers en devises étrangères

L'ensemble des sociétés du groupe présente des comptes établis en EURO.

1.4. Modalités de détermination du résultat par action

Le résultat par action a été calculé en application de l'avis n° 27 de l' OEC.

Dans la mesure où le résultat de base est négatif, le résultat dilué par action est identique au résultat de base

2. Modalités de consolidation

2.1. Référentiel

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes consolidés définis par la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985, par le décret n° 86-221 du 17 février 1986 et du règlement 99-02 du Comité de la Réglementation Comptable.

2.2. Périmètre de consolidation

Les sociétés suivantes font partie du périmètre de consolidation au 31/12/2002 :

Sociétés	Adresses	N° de Siren	% intérêts
• IEC Professionnel Média	13, 15 rue Louis Kérautret Botmel 35000 Rennes	382 574 739	100,00
• C2M-Intelware	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	334 356 862	100,00
• Systea	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	381 700 525	99,68
• SA I.E.C.	13, 15 rue Louis Kérautret Botmel 35000 Rennes	350 093 704	99,98
• GIE IEC Management (1)	13-15, rue Louis Kérautret Botmel 35000 Rennes	434 524 419	99,99
• S.C.I. Aureboud	3, rue Boudeville 31100 Toulouse	398 330 381	99,91
• S.C.I Denis Papin	ZI de la Bihardais Rue des Fresnay 35170 Bruz	403 576 168	99,90
• Vidéo I.E.C. Espana L.S.	Alberto Alcocer n° 45 28036 Madrid		60,00
• S.C.I. Lisa	ZAC du Bois de l'Arsot 90300 Valdoie	381 443 639	98,98
• S.C.I. La Montjoie	Immeuble Gutenberg Bât D 93250 Saint Denis	393 163 522	99,98
• STARLINE (2)	27/41, boulevard Louise Michel 92635 Gennevilliers Cedex	420 638 967	100,00

(1) GIE créé le 1^{er} juillet 2002.

(2) Prise de contrôle le 12/12/2002

Toutes les sociétés ont été consolidées par intégration globale.

Aucune société n'est sortie du périmètre en 2002. Par contre, les sociétés suivantes ont fusionné avec SA I.E.C. : Vision Share, ASV, Son et Image, SNC IEC Management et Euromédia.

2.3. Détermination des écarts d'acquisition

2.3.1. Détermination - Valeur d'entrée des actifs et passifs

L'écart de première consolidation constaté à l'occasion d'une prise de participation, (différence entre le prix d'acquisition et la quote part de capitaux propres retraités de la société à la date d'entrée dans le périmètre de consolidation) est affecté aux postes appropriés du bilan consolidé, la partie résiduelle non affectée étant portée, soit à la rubrique « écart d'acquisition » à l'actif du bilan, soit en « provision pour risque » au passif.

2.3.2. Modalités d'amortissement

Les écarts d'acquisitions sont amortis sur 10 ans à l'exception de l'écart concernant Vidéo I.E.C. Espana L.S. qui a été amorti sur 5 ans.

3. Principales Méthodes d'évaluation :

3.1. Immobilisations incorporelles

Les fonds de commerce sont inscrits à l'actif pour leur coût d'acquisition. Ils ne font pas l'objet d'un amortissement. Lorsque la valeur vénale est inférieure au coût d'acquisition ou à la valeur inscrite au bilan, une provision pour dépréciation est constituée.

Les logiciels informatiques sont amortis linéairement sur 1 an.

Les frais de recherche et développement concernent le développement de nouveaux produits numériques. Ces produits n'ayant pas été mis sur le marché ni en 2000, ni en 2001, ni en 2002, les frais ont été totalement amortis.

Les frais d'établissement sont amortis linéairement sur une durée de 3 à 5 ans.

3.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie économique prévue.

Les durées de vie retenues sont les suivantes :

CONSTRUCTIONS	15-20 ans
MATERIEL ET OUTILLAGE	1-5 ans
MATERIEL DE TRANSPORT	2-5 ans
MOBILIER DE BUREAU	2-10 ans
MATERIEL DE BUREAU	2-8 ans
INSTALLATIONS GENERALES	2-10 ans

Le parc de matériel destiné à la location est en immobilisations. Dans un souci d'homogénéisation, le matériel classé en stock dans certains comptes sociaux a été reclassé en immobilisations.

Immobilisations financées en crédit bail :

Les contrats de crédit bail correspondant à des financements d'acquisitions sont retraités pour montrer à l'actif l'immobilisation concernée et au passif le solde des échéances restant à payer.

3.3. Stocks

Il s'agit de stocks de marchandises et de pièces détachées destinées à la vente.

Les marchandises neuves sont évaluées selon la méthode FIFO.

Les marchandises d'occasion sont évaluées au prix d'achat augmenté des frais de remise en état.

Pour les stocks de marchandises et pièces détachées, une provision pour dépréciation est constituée.

En ce qui concerne les articles matriculés, elle est évaluée article par article, en tenant compte des perspectives commerciales (notamment pour tenir compte des prix de vente sur le marché).

Pour les autres articles, elle est calculée en fonction de règles statistiques.

3.4. Créances

Les créances cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage sont sorties du bilan.

Les créances non réglées aux dates d'échéances prévues ou faisant l'objet de litiges sont provisionnées comme suit :

Une provision pour créances douteuses est constituée sur l'ensemble des dossiers remis au contentieux, ainsi que sur ceux des sociétés en liquidation de biens ou en redressement judiciaire.

Pour les autres dossiers, il est également constituée une provision pour créances douteuses à hauteur de 100 % sur les créances échues à plus de 120 jours et à 50 % sur les créances échues à plus de 90 jours.

3.5. Résultat courant et résultat exceptionnel

En 2002, la définition du résultat courant et du résultat exceptionnel correspond aux recommandations de la COB à savoir: « la notion du résultat imputable aux activités ordinaires et des éléments extraordinaires ».

3.6. Application du règlement CRC n° 2000-06

Les provisions constituées à l'ouverture de l'exercice ont été examinées au regard du règlement CRC n° 2000-06. Aucune n'a donné lieu à un reclassement en capitaux propres.

Note.1. Immobilisations incorporelles et écart d'acquisition

- Immobilisations incorporelles (En K€).

	31/12/2001	Augmentations	Diminutions	31/12/2002
Valeurs brutes				
Frais établissement	307	72		379
Frais de Recherche	227			227
Logiciels	290	15	38	267
Fonds commercial (1)	628	20		648
Autres immos incorporelles	75	10	56	30
Sous-total	1 528	117	94	1 551
Amortissements				
Frais établissement	307	12		319
Frais de Recherche	227			227
Logiciels	241	21	5	257
Fonds commercial	518			518
Autres immos incorporelles	60		58	2
Sous-total	1 353	33	63	1 323
Valeurs nettes	175			230

(1) Acquisition de STARLINE

- Ecarts d'acquisition (En K€).

Sociétés	Dates d'acquisition	Valeur brute	Amortissement	Net
SA IEC AVP	01/01/99	851	300	551
Vidéo I.E.C. Espana L.S.	01/01/96	94	94	0
C2M – INTELWARE	01/01/97	2 719	1632	1087
SYSTEVA (2)	01/01/97	337	337	0
STARLINE (1)	12/12/02	182		182
TOTAL		4 183	2 363	1 820

1) date de prise de contrôle

2) La société étant en cours de dissolution et le contrat de location gérance n'étant pas renouvelé, il a été nécessaire d'amortir complètement l'écart d'acquisition. L'amortissement supplémentaire s'élève à 135 K€.

Note.2. Immobilisations corporelles

Montants en milliers d'euros	31/12/2001	Augmentations	Diminutions	31/12/2002
Valeurs brutes				
Terrains	35		13	22
Terrains en crédit-bail	69			69
Constructions	377		227	149
Constructions en crédit-bail	758			758
Matériel et Outillage	7 891	648	827	7 712
Matériel et Outillage en crédit-bail	3 705	2	540	3 167
Autres Immobilisations corporelles	3 217	323	501	3 040
Autres Immo. Corpor. en crédit bail	627		577	50
Immobilisations en cours				
Sous-total	16 679	973	2 685	14 968
Amortissements				
Constructions	130	23	77	77
Constructions en crédit-bail	217	38		255
Matériel et Outillage	4 867	1 564	449	5 982
Matériel et Outillage en crédit-bail	1 661	910	435	2 135
Autres Immobilisations corporelles	1 850	349	393	1 806
Autres Immo. corpor. en crédit bail	566	42	576	32
Sous-total	9 291	2 926	1 930	10 287
Valeurs nettes	7 388			4 681

Note.3. Immobilisations financières

Au 31/12/2002, les immobilisations financières (en K€) sont constituées de:

Autres titres de participations	121
Autres titres immobilisés (SICAV)	967
Dépôts de garantie :	1 260
• Contrat d'affacturage	983 K€
• Biens en location	277 K€
Autres immo financières (dont fusion ASV 198 K€)	203
Autres créances	22
	2 573

Note.4. Capitaux propres et intérêts minoritaires

Montants en milliers d'euros	Groupe	Minoritaires	Total
Capitaux propres au 31.12.2000	4 148	116	4 264
Distribution de dividendes		- 8	- 8
Retraitement dividendes 1999 Espagne	31		31
Divers	14		14
Résultat de l'exercice 2001	- 2 711	6	- 2 705
Capitaux propres au 31.12.2001	1 482	114	1 596
Auto contrôle	-12		-12
Divers	34		34
Augmentation de capital	1 553		1 553
Résultat de l'exercice 2002	- 1 976		- 1 976
Capitaux propres au 31.12.2002	1 081	114	1 195

Evolution du capital social

	Nbre d'actions	Nominal	Capital Social
Capital social au 31.12.2000	1 435 737	10 Frs	14 357 KF
Réduction par annulation d'actions	- 737	10 Frs	-7 KF
Conversion nominal de 10 Frs à 1.52 €	1 435 000	1.52 €	2 182 K€
Capital social au 31.12.2001	1 435 000	1.52 €	2 182 K€
Augmentation de capital	1 021 534	1.52 €	1 552 K€
Capital social au 31 12 .2002	2 456 534	1.52 €	3 734 K€

Note.5. Provision pour risques et charges

Montants en milliers d' euros	31/12/01	Dotations	Reprises non utilisées	Reprises utilisées	31/12/02
Provision pour garantie (1)	534	17	534		17
Provisions pour charges diverses	574	128	432	219	51
Provisions pour risques divers (2)	677	23	168		532
Provisions pour risques clients (3)	1 576		352	1 224	
Provisions pour risques marchés clients		680			680
Provisions pour charges de restructuration	240			240	
Provisions pour litiges fiscaux(4)	295		86	124	85
Provision sur Indemnité de départ à la retraite	32				32
Provisions pour perte de change	7	11	13		5
Provisions Dossiers prud'homaux en cours	563	194	138	92	526
Total provisions pour risques et charges	4 498	1 053	1 723	1 899	1 929

(1) La provision pour garantie est destinée à couvrir les charges futures dans le cadre de la garantie accordée aux clients sur les marchandises vendues. Elle est calculée en appliquant un taux de charge attendu sur le chiffre d'affaires réalisé sur la période ouvrant des droits à garantie.

(2) La provision pour risques divers regroupe plusieurs éléments répartis dans plusieurs sociétés.

(3) La provision pour risques clients venait en complément de la provision dotée par le résultat d'exploitation. Cette provision est maintenant comptabilisée en provision pour créances douteuses. Elle couvre des risques sur des créances en dépassement d'échéance. Bien que ces clients soient en principe solvables le non-règlement à l'échéance indique l'existence d'un litige, soit technique, soit commercial, qui se traduira, soit par un avoir total ou partiel, soit par des prestations gratuites ou encore un remplacement de matériel.

(4) La provision pour litiges fiscaux couvre en particulier un litige ancien avec l'administration fiscale en matière de TVA.

Note.6. Emprunts et dettes financières

Montants en milliers d'euro	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3564	1143	2 421	
Intérêts courus sur dettes financières	29	29		
Emprunts et dettes financières divers	166	166		
Emprunt en crédit-bail	1291	708	532	51
Concours bancaires courants	1452	674	778	
Total emprunts et dettes financières	6502	2 720	3 731	51

- Suite à l'accord de rééchelonnement conclu début 2002, 2 421 Keuro d'emprunts et dettes auprès des établissements de crédit initialement dus à moins d'un an, ainsi que 778 Keuro de concours bancaires courants, sont exigibles à plus d'un an.
- Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédit pour le montant de 3 470 K euro font l'objet de sûretés réelles.

Montants en milliers d'euro	31/12/01	Nouveaux emprunts	Rembours- -sements	31/12/02
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	3 553	78	67	3 564
Emprunts en crédit-bail	2 387	0	1095	1291
Total emprunts	5 940	78	1 162	4 855

Note.7. Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Montants en milliers d'euro	Total	- 1 an	1 à 5 ans	+ de 5 ans
Fournisseurs	12 564	4 955	7 609	

- Suite à l'accord de rééchelonnement conclu début 2002, 7 609 K€ de dettes fournisseurs sont exigibles à plus d'un an

Note.8. Autres Dettes

Montants en milliers d'euro	2002	2001
Dettes fiscales et sociales	3 927	5 972
Autres dettes et comptes de régularisation (1)	2 335	1 161
	6 262	7133

1/ dont 1283 KE de dettes moratorées avec une partie à plus d' un an de 1 026 KE

Note.9. Information sectorielle

Le chiffre d'affaires par activité se ventile comme suit :

Montants en milliers d'euro	2002	2 001
Conception et intégration de solutions audiovisuelles	39 342	51 672
Services à valeur ajoutée (Prestation, Location, SAV, Maintenance)	14 187	17 986
Importation et distribution de matériel de diffusion	11 717	20 909
	65 246	90 567

L'interdépendance des différentes activités du groupe et le souhait de ne pas investir dans un outil analytique détaillé à des seules fins comptables rendraient très aléatoire et coûteuse toute tentative de ventilation du résultat d'exploitation et des actifs par activité. De plus, le résultat de cette ventilation resterait sujet à interprétation et elle constituerait une donnée financière jugée confidentielle par le groupe.

Note.10. Autres produits d'exploitation

Montants en milliers d'euros	2002	2001
Reprises provisions dépréciation stocks	800	91
Reprises provisions dépréciation clients	635	1 323
Reprise provision pour risque clients	1 893	890
Reprises provisions restructuration	239	628
Reprise provision litige Prud'hommes	231	
Reprises provision pour Dépôt de garantie	87	
Reprises risques fiscaux	124	
Reprises diverses	310	31
Clients créditeurs ASV	287	
Fournisseurs débiteurs ASV	96	
Autres produits	54	127
Transferts de charges		325
Total	4 756	3 415

NOTE.11. Personnel

	2002	2001
Cadres	87	100
Employés	198	247
Effectif moyen	285	347

- Une provision pour indemnité de départ en retraite est comptabilisée à hauteur de 32 K€ au 31/12/02. Elle est calculée sur l'ensemble du personnel en tenant compte des probabilités de départ en retraite au sein de l'entreprise.

- Rémunérations totales brutes versées dans les sociétés du groupe en 2002 aux :

(K€)	2002	2001
Organes d'administration	167	141
Organes de direction	220	182
TOTAL	387	323

Note.12. Résultat financier

Montants en milliers d'euros	2002	2001
Charges		
Commissions d'Affacturage	326	575
Frais financiers s/Emprunt	121	171
Frais financiers sur Crédit Bail	143	200
Escomptes accordés	27	48
Frais financiers CT Autres	163	216
Dotations provision	92	155
Différence de change	4	28
Total Charges	876	1 393
Produits		
Commissions d'affacturage	7	9
Escomptes obtenus	157	54
Produits financiers CT Autres	60	52
Reprises provisions	133	41
Change		24
Total produits	357	180
Résultat financier	- 518	- 1 214

Note.13. Produits et charges exceptionnels

Montants en milliers d'euros	2002	2001
Charges exceptionnelles		
Provision risque prud'homme		557
Provision risques fiscaux		312
Provision risque clients		305
Cessions immobilisations	283	2 128
Provision restructuration		200
Provisions litiges		250
Provisions pour risques divers		310
Divers exceptionnels	79	264
Exceptionnel sur exercices antérieurs	407	254
Total Charges exceptionnelles	769	4 580
Produits exceptionnels		
Résultat de fusion IEC MANAGEMENT	22	
Résultat de fusion EUROMEDIA	85	
Cessions immobilisations	301	1 723
Divers exceptionnels	61	249
Reprise provision garantie clients (2)	534	
Reprise risque client		24
Reprise provision pour litiges	203	
Reprise provision pour litige fiscal	85	486
Reprise provision prud'homme		196
Reprise risques divers		469
Exceptionnel sur exercices antérieurs	(1) 294	(3) 572
Total produits exceptionnels	1 585	3 719
Résultat exceptionnel	817	- 861

(1) dont 58K€ profits sur exercices antérieurs dus au retraitement de crédit bail.

(2) Jusqu'au 31 décembre 2001, la provision pour garantie clients était calculée sur l'ensemble des matériels et non pas sur les seuls matériels d'occasion vendus, les fournisseurs assurant la garantie des produits neufs vendus. Cette erreur a été corrigée au cours du premier semestre de l'exercice 2002. Elle a eu pour effet une augmentation de la perte nette de l'ensemble de l'exercice 2001 de 78 K€.

(3) Dont chiffre d'affaires ASV non facturé en 2000 : 454 K€.

Note.14. Impôts

Par mesure de prudence, la société n'a pas procédé à l'activation des déficits dont elle disposait.

Au 31 décembre 2002, le montant des déficits fiscaux se ventile comme suit :

(K€)	31/12/2001	Augmentation	Diminution	31/12/2002
carryback	627			627
ARD	1 174	2 436		3 611
Déficits reportables	9 904			9 904

Note.15. Engagements

Montants en milliers d'euros	31/12/2002	2001
Effets escomptés non échus	0	164

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31.12.2002

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société IEC Professionnel Média S.A. établis en euros, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2002, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 1.5. de l'annexe qui expose que la poursuite de la réorganisation en 2003 et la nécessité de retrouver un niveau normal d'investissement entraîneront des besoins financiers à court terme qui ne pourront être couverts que par une augmentation de capital.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Paris et Rennes, le 4 avril 2003

Les commissaires aux comptes	
Coopers & Lybrand Audit S.A.R.L.	Audit Consultants
Membre de PricewaterhouseCoopers	
Jacques Lévi	Michel HARDY

Rapport de gestion du Conseil d'Administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2002

Mesdames et Messieurs les Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément aux dispositions légales et statutaires, afin de vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice 2002 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de la société ainsi que les comptes consolidés de ce même exercice.

1. Situation de la société et de ses activités au cours de l'exercice 2002

Après avoir réorganisé les sites (regroupement des équipes IEC et ASV) et les services administratifs recentrés au siège social du groupe IEC, celui-ci a appliqué, en 2002, d'une façon rigoureuse les mesures prises en 2001.

Le programme d'actions de relances et de recouvrement des créances clients a été poursuivi permettant de réduire le poste client proportionnellement au niveau d'activité. L'application stricte des procédures de prise de commande, de livraison et de facturation ont permis d'améliorer sensiblement la part du poste client financée par le « factor ».

Ces efforts ajoutés à l'accord de ré-échelonnement de l'ensemble de notre dette signé en avril 2002 avec nos principaux fournisseurs et la majorité de nos banques permet au groupe de fonctionner dans des conditions normales de trésorerie. Cet accord prévoit un différé d'un an pour le remboursement de la première échéance. Ceci explique le classement d'une partie des dettes fournisseurs et banques comme étant à long terme.

De plus, l'augmentation de capital autorisée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2001 a apporté, le 26 août 2002, 1,55 millions d'euros, complétant ainsi le dispositif de financement du groupe.

Parallèlement, la restructuration juridique du groupe IEC a été menée à bonne fin. Le projet de fusion de l'ensemble des entités, à l'exception de C2M et de IEC España, à l'intérieur de IEC-AVP a été signé fin juin 2002 et approuvé par l'assemblée du 1^{er} août de la société absorbante, IEC AVP. Cette opération a permis de ramener la structure du groupe à un holding (IEC PM) et à trois filiales (IEC-AVP, C2M et IEC España).

Par ailleurs, un nouvel effort de réduction des charges a été réalisé. Il a conduit à une nouvelle réduction d'effectif de 62 personnes. Les frais de personnel ont été réduits de 3,8 millions d'euros, passant de 17,3 à 13,5 millions d'euros. Les autres achats ont baissé de 1,4 millions d'euros (- 10%).

Ces réductions se sont révélées insuffisantes eu égard à la morosité du marché et à la baisse d'activité corrélative (- 28 %), ce qui explique que le résultat d'exploitation de l'exercice 2002 est négatif de 1 711 K euro contre 245 K euro, l'exercice précédent.

Dans le domaine de la VISIOCONFERENCE en pleine expansion, le groupe a pris le contrôle de la société Starline Internationale, fin d'année 2002.

2. Résultats du groupe pour l'exercice 2002

2.1 Résultats de la société mère

La société mère IEC Professionnel Media est un holding et n'a donc pas d'activité propre.

Le résultat net est une perte de 5,3 M€. Il est consécutif principalement aux provisions constituées et à un abandon de créances consentis sur les filiales à hauteur de 6 M€

Son bilan a été affecté par les opérations de fusion réalisées entre certaines de ses filiales, l'ensemble de ces impacts est détaillé dans l'annexe aux comptes sociaux.

Les capitaux propres ressortent à la somme positive de 1,7 M€ pour un capital de 3,7 M€, ils deviennent inférieurs à la moitié du capital social.

2.2 Résultats des filiales

2.2.1 IEC-AVP

La société IEC AVP ayant absorbé les sociétés ASV, SSI et Euromédia qui lui louaient leur fonds de commerce, ses comptes 2002 sont plus significatifs de son activité.

Le chiffre d'affaires est en réduction de 24,2 %, à 50,7 millions d'euros contre 66.8 millions d'euros en 2001.

Ceci provient de plusieurs éléments. Tout d'abord, la réorganisation entreprise en 2001 a amené l'entreprise à se concentrer, en 2002, sur les activités les plus rémunératrices et écarté les affaires les moins margées. La marge brute sur achats a nettement progressé passant de 42,7 % à 47,5 %. De plus la morosité du marché a limité l'amélioration des prises d'ordre observée au second semestre

Sur le plan des charges, l'exercice 2002 aura vu une poursuite de la réduction drastique des coûts d'exploitation. Ceci concerne aussi bien les salaires qui ont sensiblement baissé (- 2,4 M€) suite aux deux plans sociaux, que l'ensemble des frais généraux. Les achats externes ont décru de 4,4 M€, dont 1,3 M€ au titre de la fin des locations-gérance à partir des dates fusions, 1,1 M€ pour les fins de locations financières et crédits-bail finançant des matériels et le solde est imputable à la baisse d'activité et aux économies réalisées.

Compte tenu de ces éléments, le résultat d'exploitation est négatif de 2,1 M€ contre 4,1 M€ en 2001.

Le résultat financier est négatif de 179 K€ contre 1 949 K€ en 2001. Mais, si, l'exercice précédent, on exclut 1 625 K€ imputables au groupe et non récurrents, le résultat financier aurait été négatif de 324 K€, l'amélioration réalisée en 2002 est de 145 K€

Le résultat exceptionnel est positif de 0,4 M€ après avoir pris en comptes en charges et produits 7 M€ consécutifs aux opérations de fusion. Il n'est pas comparable à celui de 2001 qui était positif de 8,5 M€ après que IEC AVP ait reçu un abandon de créances de 10,3 M€.

En définitif, le résultat net est négatif de 1,9 M€ contre un bénéfice net de 2,4 M€ en 2001.

Au niveau du bilan, l'actif net immobilisé évolue peu, les investissements étant très limités. Toutefois, il convient de noter que 1 M€ d'euro se trouve bloqué en autres titres immobilisés, ce montant a été donné en caution pour d'importants chantiers réalisés au cours du dernier trimestre. Il est débloqué pour les deux tiers au premier trimestre 2003 et vient s'ajouter aux valeurs mobilières de placement qui s'élèvent à 1,6 M€ au 31 décembre 2002.,

A cette même date, les factures clients achetées par le « factor » ne figurent plus dans le poste clients, ni dans les autres dettes pour 5,9 M€. Les autres créances ont été allégées de 1,6 M€ au titre des fusions et de 0,9 M€ à celui d'une meilleure gestion des procédures clients (réserve bis du factor).

Au passif, le poste emprunts et dettes auprès des établissements de crédit prend en compte 0,4 M€ supplémentaires d'emprunts Vision Share et le poste des emprunts et dettes financières divers, 0,9 M€ suite aux fusions

2.2.2 C2M Intelware

Le chiffre d'affaires de C2M Intelware s'est établi à 14,3 millions d'Euro contre 27,1 millions l'année précédente.

Cette baisse du chiffre d'affaires est liée à plusieurs phénomènes. Tout d'abord, le prix des produits vendus a baissé en moyenne de 30 % au cours de l'exercice. Ensuite, les ventes de C2M sont réalisées pour partie avec IEC AVP, or comme nous l'avons vu, l'activité de cette société a chuté de 24 % en 2002. Par ailleurs, en raison des tensions de trésorerie et de l'accord de rééchelonnement négocié avec les fournisseurs, certains d'entre eux ont livré directement certains clients de C2M. Devant ces chiffres, la société a décidé de renouveler une partie de sa force de vente au cours de dernier trimestre 2002, mais les effets ne s'en feront sentir qu'au cours du premier semestre 2003.

Dans ce contexte, le taux de marge commerciale n'a baissé que de 0,4 points, se maintenant à 16,3 % .

En dépit de cette baisse de chiffre d'affaires, le résultat d'exploitation n'est négatif que de 68 K€. Ceci a été obtenu grâce à une parfaite maîtrise des frais généraux et, en particulier, des salaires. Ce résultat aurait même pu être positif s'il n'avait pas dû supporter une augmentation des dotations, nettes de reprises, aux provisions du poste clients de 318K€. Une grande

partie de cette charge ne devrait pas être récurrente.

Le résultat exceptionnel est positif de 9,1 K€. C2M a bénéficié d'un abandon de créance de 470 K€ de IEC Professionnel Média, sa société mère. Ce produit exceptionnel lui a permis de concrétiser son projet de transformation en SAS. Il est assorti d'une clause de retour à bonne fortune.

En définitif, le résultat net est positif de 652 K€ après prise en compte d'un impôt sur les bénéfices de 147 K€. Les capitaux propres sont positifs de 686 K€.

En terme de bilan, les fusions réalisées au sein du groupe IEC ont permis d'alléger les postes de bilan pour 1,8 millions d'euro sur les autres créances et 2 millions sur les emprunts et dettes financières. Par ailleurs en 2002, les factures clients achetées par le « factor » ne figurent plus dans le poste clients, ni dans les autres dettes, pour 1,9 millions d'euro.

2.2.5 IEC España

La société IEC España, filiale à 60% du groupe, exerce ses activités principalement à Madrid avec un bureau annexe à Barcelone. Son chiffre d'affaires s'est réduit de 30,5 % pour s'établir à 4 millions d'Euro suivant les mêmes tendances observées en France. Son résultat d'exploitation négatif reste limité à 1 % du chiffre d'affaires. Cette filiale doit de nouveau progresser en jouant les synergies avec le groupe qui vont être renforcées en 2003. La situation nette au 31 décembre 2002, avant distribution de dividendes, était de 244 KEuro.

2.3 Résultats consolidés

2.3.1 Compte de résultats

Le chiffre d'affaires 2002 du groupe IEC s'établit à 65,2 millions d'euros contre 90,6 millions d'euros l'année précédente, soit une baisse de 28 %. Le second semestre a vu un ralentissement de cette baisse, celle-ci se limitant à 19,5 %, contre 36,5 % au premier semestre.

La part des ventes les mieux margées progresse en 2002. L'intégration de solutions audiovisuelles représente 60,2 % des ventes, contre 57,1 % en 2001, les services à valeur ajoutée (prestations, location, SAV et maintenance) passent à 21,7% des ventes contre 19,8 % en 2001 et enfin l'importation et distribution de matériel de diffusion régressent à 18 % contre 23,1% en 2001. Cette évolution ainsi que les efforts entrepris pour redresser la marge ont permis de faire passer celle-ci de 38,3 % en 2001 à 42,2 % en 2002, ceci dans un contexte de marché en contraction où la concurrence s'est durcie.

Cette réduction de l'activité et du volume des marges a heureusement été compensée en grande partie par la réduction des charges consécutives aux décisions prises et au plan de restructuration engagé en 2001. Les frais de personnel ont été réduits de 3,8 M€ passant de 17,3 M€ à 13,5 M€. Mais l'effort réalisé s'est révélé insuffisant eu égard à la baisse d'activité, puisque ces frais de personnel sont passés de 19,1% du chiffre d'affaires en 2001 à 20,8% en 2002.

Les dotations aux amortissements et provisions progressent apparemment de 500 K€, mais 1750 K€ de dotations aux provisions pour dépréciations des comptes clients sont compensés par un montant identique de reprise en provision pour risques clients.

La perte financière diminue, passant de 1,3% du chiffre d'affaires en 2001 à 0,8 % en 2002.

Le résultat exceptionnel est positif de 817 K€, comprenant pour l'essentiel une reprise pour provision pour garantie client (534 K€) et une reprise de provision pour litige qui a été gagné en appel (203 K€).

Le résultat net est une perte de 1 976 K€, contre 2 705 K€ en 2001, ceci après un amortissement exceptionnel des sur valeurs de 135 K€.

2.3.2 Bilan

Le total bilan s'établit à 28.4 millions d'Euro contre 38.2 l'année précédente.

Les immobilisations totalisent 9 millions d'Euro contre 11.5 millions d'Euro l'an dernier. Cette diminution provient du jeu de l'amortissement, de la sortie d'immobilisations du parc de location à faible rotation et d'investissements limités à l'essentiel.

L'actif circulant s'établit à 19,5 millions d'Euro contre 26,6 millions d'Euro en 2001.

Les stocks restent relativement stables, la situation de la trésorerie a permis de restaurer une partie des stocks outils nécessaires à l'exploitation. Les efforts de gestion se sont poursuivis, l'ensemble créances d'exploitations et créances diverses s'est réduit de 7,7 M€, soit 40 %. Enfin les disponibilités qui provenaient de l'augmentation de capital d'août 2002 étaient totalement placées en Sicav de trésorerie au 31 décembre 2002.

Les dettes passent de 32,1 millions d'Euro à 25,3 millions d'Euro. Le groupe IEC a honoré le paiement des échéances de crédit bail pour un montant de 1,1 millions d'Euro. Les postes fournisseurs et autres dettes ont diminué proportionnellement au niveau d'activité constaté en fin d'exercice.

Après résultat de l'exercice les capitaux propres s'élèvent à 1,1 millions d'Euro.

2.3.3 Tableau de financement

Le tableau de financement montre l'évolution de la situation de trésorerie du groupe.

Le flux net de trésorerie lié à l'activité est positif de 0,4 millions d'euro, alors qu'il était négatif de 0,9 millions d'euro en 2001. Un effort particulier a été fait pour réaliser certaines créances du poste autres créances, tout en améliorant le recouvrement des créances clients. De plus en fin d'exercice 2002, le crédit fournisseur a progressé en particulier, suite à l'augmentation de capital de 1,5 M€ réalisée fin août.

Ces éléments ont permis d'améliorer la trésorerie de 0,7 M€ tout en remboursant 1,1 M€ d'emprunts.

3. Evénements postérieurs à la clôture de l'exercice

Les Conseils d'Administration des sociétés IEC Professionnel Média et IEC-AVP du 31 janvier 2003, après tenue des assemblées de ces mêmes sociétés, ont décidé de nommer au poste de Président Directeur Général, Monsieur Alain COTTE, en remplacement de Monsieur Claude TURPIN. Il en a été de même lors de l'assemblée générale de la SAS C2M réunie le même jour.

Par ailleurs le Conseil d'Administration d'IEC professionnel média réuni le 18 mars 2003 a décidé de proposer à votre assemblée de l'autoriser à procéder à une réduction de capital de 2 014 357,88 euro par voie d'absorption des pertes. Vous êtes également sollicités pour autoriser votre conseil d'administration à procéder à l'émission d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières pour un montant global maximum de 8 M€ à réaliser en une ou plusieurs fois.

4. Perspectives

Le groupe IEC a déjà démontré ses capacités à adapter ses structures aux difficultés rencontrées depuis 2000. Sous l'impulsion de son nouveau dirigeant, Alain COTTE, il engage de nouveaux axes de développement qui devraient entraîner un retour à l'équilibre d'exploitation dès 2003, si la conjoncture le permet.

La poursuite de la réorganisation passera par une restauration progressive des investissements à un niveau normal et de nouveaux besoins en fonds de roulement. C'est dans cette perspective que l'autorisation d'augmentation de capital est sollicitée.

5. Montant des dividendes distribués

Le groupe n'a opéré aucune distribution de dividende au cours des trois derniers exercices clos.

6. Recherche et développement

Le groupe n'a aucune action significative dans le domaine de la recherche fondamentale. Le groupe maintient une cellule de veille technologique couvrant l'ensemble des métiers dans lequel il est impliqué.

7. Facteurs de risque

Le groupe n'a pas d'exposition aux variations des cours des devises ni aux variations de taux d'intérêts.

8. Affectation du résultat

Il est proposé à l'Assemblée d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice 2002 d'un montant de 5 299 060,81 €, de la manière suivante :

• Imputation sur le poste réserves réglementées pour	11 319,18 €
• Imputation sur le poste prime d'émission pour	2 139 248,23 €
• Imputation sur le poste autres réserves pour	1 076 672,31 €
• Imputation sur le poste réserve légale pour	57 463,21 €
• Le solde au poste report à nouveau pour	2 014 357,88 €

9. Capital et actionnariat

a. Actionnariat de la société

En application de l'article L233-13 du nouveau Code de Commerce, la répartition du capital et des droits de vote de IEC Professionnel Media au 31 décembre 2002 s'établit comme suit :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	Droits de vote	% des droits de vote
Qual Tech	777 639	31,66 %	777 639	31,77 %
Sochrastem SA	500 000	20,35 %	500 000	20,42 %
Autocontrôle (1)	8 408	0,34 %	0	0,00%
Public	1 170 487	47,65 %	1 170 576	47,81%
Total	2 456 534	100,00%	2 448 215	100,00%

(2) L'autocontrôle correspond aux 8408actions détenues par la société Starline International dont le groupe IEC a pris le contrôle en décembre 2002.

b. Régularisation du cours de Bourse

IEC PM ne dispose pas d'une autorisation de rachat de ses propres actions.

c. Stock options

Date d'assemblée	30 juin 2000	Plan n°1	Plan n°2
Date du Conseil d'administration	30 juin 2000	30 juin 2000	10 septembre 2001
Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	19 142	19 142	50 000
Dont : nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées par les membres du comité de direction	3 601	3 601	22 000
Nombre de dirigeants concernés	2	2	3
Point de départ d'exercice des options	30 juin 2002	30 juin 2002	10 septembre 2003
Date d'expiration	30 juin 2005	30 juin 2005	10 septembre 2006
Nombre d'actions souscrites au 1 ^{er} décembre 2001	0	0	0
Nombre total d'options annulées	7 900	7 900	4 000
Nombre total d'options restantes	11 242	11 242	46 000
Dilution totale potentielle résultant de l'exercice des options	0 € / action	0 € / action	0 € / action

	Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Prix	Dates d'échéance	Plan n°
Options attribuées durant l'exercice à chacun des mandataires sociaux par la société ou par des sociétés liées ou contrôlées :	0			
Options levées durant l'exercice par chacun des mandataires sociaux de la société ou par les sociétés sus-visées	0			

	Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées	Prix moyen	Dates d'échéance moyenne	Plan n°
Options attribuées durant l'exercice 2002 aux dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'options est le plus élevé	0			
Options levées durant l'exercice aux dix salariés non-mandataires sociaux dont le nombre d'options est le plus élevé	0			

10. Mandataires sociaux

a. Rémunérations

- Rémunérations brutes versées dans IEC Professionnel Média aux :

(K€)	2002	2001
Organes de direction		
Claude TURPIN	51	48
TOTAL	51	48

- Rémunérations brutes versées dans les sociétés contrôlées par IEC Professionnel Média aux :

(K€)	2002	2001
Organes d'administration		
Philippe TASSERY	73	64
Jean-Marc THIERCELIN	94	77
Organes de direction		
Claude TURPIN	169	134
TOTAL	336	275

b. Liste des mandats au 31/12/2002 et jusqu'au 31/01/2003

	Alain COTTE	Philippe TASSERY	Jean-Marc THIERCELIN	Claude TURPIN
IEC Professionnel Média	Directeur Général Délégué	Administrateur	Administrateur	Adm + Président Directeur Général
C2M-Intelware	Directeur Général			Président Directeur Général
SA I.E.C.	Directeur Général Délégué	Représentant IEC Professionnel Média	Administrateur	Adm + Président Directeur Général
S.C.I. Aureboud				Gérant
S.C.I. Denis Papin				Gérant
S.C.I. Lisa				Gérant
S.C.I. La Montjoie				Gérant
SA Eurocave	Administrateur			
SA Mathématiques Appliquées	Administrateur			
SA Biométhodes	Administrateur			
SA European Cargo Services	Administrateur			
SA Kea & Partners	Administrateur			

c. Liste des mandats à partir du 31/01/2003

	Alain COTTE	Loïc de la COCHETIERE	Jean-Marc THIERCELIN	Franck TORNADRE
IEC Professionnel Média	Adm + Président Directeur Général	Administrateur	Administrateur	Administrateur
C2M-Intelware	Président Directeur Général			
SA I.E.C.	Adm + Président Directeur Général	Administrateur	Représentant permanent IEC Professionnel Média	Administrateur
GIEC IEC Management	IEC Professionnel Média représentée par A. COTTE			
S.C.I. Aureboud	Gérant			
S.C.I. Denis Papin	Gérant			
S.C.I. Lisa	Gérant			
S.C.I. La Montjoie	Gérant			
SA Eurocave	Administrateur			
SA Mathématiques Appliquées	Administrateur			
SA Biométhodes	Administrateur			
SA European Cargo Services	Administrateur			
SA Kea & Partners	Administrateur			

10. Conséquences environnementales et sociales

Compte tenu de ses activités le groupe n'est exposé à aucun risque industriel ou lié à l'environnement.

Les effectifs au 31 décembre 2002 s'élevaient à 285 personnes au 31 décembre 2002, contre 347 l'année précédente. Cette baisse fait suite pour une cinquantaine de personne au plan social initié en 2001.

Chapitre 6

Organes d'Administration et de Direction

6.1. Composition du conseil d'administration

6.1.1. Au 31.12.2002

Nom	Fonction	Début du mandat	Echéance du mandat
Claude TURPIN	Président Directeur Général	30.06.00	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2005
Jean-Marc THIERCELIN	Administrateur	27.12.96	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007
Philippe TASSERY	Administrateur	30.06.00	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2005

6.1.2. Au 31.01.2003 (1)

Nom	Fonction	Début du mandat	Echéance du mandat
Alain COTTE	Président Directeur Général	31.01.03	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007
Loïc de la COCHETIERE	Administrateur	31.01.03	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007
Jean-Marc THIERCELIN	Administrateur	27.12.96	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007
Franck TORNADRE	Administrateur	31.01.03	AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31.12.2007

(1) Suite à Assemblée Générale mixte et Conseil d'Administration du 31.01.2003.

6.2. Autres mandats sociaux

6.2.1. Au 31.12.2002

Nom	Fonction	Société
Claude TURPIN	Président Directeur Général	IEC
	Président Directeur Général	C2M – Intelware
	Président Directeur Général	SA I.E.C.
	Représentant de IEC	GIE IEC Management
	PROFESSIONNEL MEDIA, Administrateur unique	
	Gérant	S.C.I. Aureboud
	Gérant	S.C.I Denis Papin
	Gérant	S.C.I. Lisa
Philippe TASSERY	Gérant	S.C.I. La Montjoie
	Représentant de IEC	SA IEC
Jean-Marc THIERCELIN	PROFESSIONNEL MEDIA Administrateur	SA IEC

6.2.1. Au 31.01.2003

Nom	Fonction	Société
Alain COTTE	Président Directeur Général	SA IEC
	Président Directeur Général	SAS C2M – Intelware
	Représentant de IEC	GIE IEC Management
	PROFESSIONNEL MEDIA, Administrateur unique	
	Administrateur	SA Eurocave
	Administrateur	SA Mathématiques Appliquées
	Administrateur	SA Biométhodes
	Administrateur	SA European Cargo Services
	Administrateur	SA Kea & Partners
	Gérant	S.C.I. Aureboud
	Gérant	S.C.I. Denis Papin
Loïc de la COCHETIERE	Gérant	S.C.I. Lisa
	Gérant	S.C.I. La Montjoie
Jean-Marc THIERCELIN	Administrateur	SA IEC
Franck TORNADRE	Représentant permanent IEC	SA IEC
	Professionnel Média	
	Administrateur	SA IEC

6.3. Mode de direction

Le conseil d'administration du 31 janvier 2003 a décidé que le Président de la Société assure la Direction Générale de celle-ci.

6.4. Rémunération de l'équipe de direction

Le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux organes de direction des filiales et de la société consolidante s'élève pour l'exercice 2002 à 220 K€

Le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux organes d'administration des filiales et de la société consolidante s'élève pour l'exercice 2002 à 167 K€

La société n'a pas payé de jetons de présence en 2002.

Chapitre 7

Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir

7.1. Evolution récente

Comme indiqué dans le rapport d'activité du premier semestre 2002, le chiffre d'affaires du second semestre de cette année a été identique à celui du premier.

Par contre, l'amélioration espérée du résultat n'a pu être atteinte du fait, principalement de provisions sur les stocks et les clients plus importantes que prévu, ainsi que deux provisions pour des litiges clients qui s'élèvent à elles seules à 680 K€.

Par ailleurs, la simplification de la structure juridique du groupe et l'augmentation de capital annoncée ont été réalisées.

Enfin, le groupe a poursuivi sa recherche de complément de financement. Ceci doit pouvoir se concrétiser après que l'assemblée générale du 22 avril 2003 se soit prononcée sur l'autorisation d'augmentation de capital sollicitée.

7.2. Perspectives d'avenir et stratégie

Après plusieurs exercices difficiles, la stratégie du groupe peut se résumer comme suit :

- réajuster l'offre du groupe en matière de produits et de services de façon à offrir un éventail complet dans le domaine audiovisuel avant la fin de l'exercice 2003, dans une logique de développement de solutions packagées intégrant de la prestation de service ;
- développer les moyens internes permettant de positionner IEC sur le haut de gamme des prestations du métier de l'audio-video professionnel
- constituer le pôle de référence pour le rapprochement potentiel des structures spécialisées et rentables du secteur,
- rationaliser les moyens et ressources logistiques et techniques,
- continuer de développer le potentiel d'affaires initié par la structure espagnole

Et ainsi, atteindre l'équilibre sur le plan financier en améliorant ses principaux ratios d'exploitation et bilantiels sur l'exercice 2003, si la conjoncture le permet.

Assemblée générale mixte du 22 avril 2003

Texte des résolutions

I – RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

PREMIERE RESOLUTION

approbation des rapports et des comptes - quitus de gestion

L'Assemblée Générale, après avoir entendu :

- la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes sociaux et consolidés, sur l'activité et la situation de la Société pendant l'exercice clos le 31 Décembre 2002 ainsi que les perspectives d'avenir ;

- la lecture du rapport général des commissaires aux comptes sur l'exécution de leur mission au cours de cet exercice ;

approuve, les comptes consolidés et annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2002, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un résultat déficitaire de 1 976 100 euro pour les premiers et 5 299 060,81 euro pour les seconds.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumés dans ces rapports.

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat au titre de cet exercice 2002.

DEUXIEME RESOLUTION

affectation du résultat de l'exercice 2002

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice s'élevant à la somme de 5 299 060,81 euro de la manière suivante :

- Imputation sur le poste réserves réglementées pour 11 319,18 euro
- Imputation sur le poste prime d'émission pour 2 139 248,23 euro
- Imputation sur le poste autres réserves pour 1 076 672,31 euro
- Imputation sur le poste réserve légale pour 57 463,21 euro
- Le solde au poste report à nouveau pour 2 014 357,88 euro

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, il est rappelé que le montant des dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

EXERCICE	Dividende net Montant unitaire/action		Avoir fiscal (*) Montant unitaire/action		Revenu global Montant unitaire/action	
	Euro	Francs	Euro	Francs	Euro	Francs
1999	0	0	0	0	0	0
2000	0	0	0	0	0	0
2001	0	0	0	0	0	0

(*) calculé au taux de 50 %

(1) action de nominal de 1,52 euros

TROISIEME RESOLUTION

conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du code de commerce.

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 et suivants du code de commerce, prend acte des conventions qui se sont poursuivies au cours de l'exercice écoulé et des nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice et autorisées par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale les approuve et ratifie en tant que de besoin. L'assemblée générale prend acte en outre des conventions conclues en application des dispositions de l'article L 225-42 du code de commerce et les ratifie telles qu'elles sont listées dans le rapport du commissaire aux comptes.

QUATRIEME RESOLUTION

approbation des dépenses visées à l'article 39-4 du CGI

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration statuant en application des dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, prend acte du montant des dépenses visées à l'article 39-4 du code général des impôts correspondant à des amortissements excédentaires et autres amortissements non déductibles pour un montant de 374 euro ainsi que du montant de l'impôt correspondant.

CINQUIEME RESOLUTION

délégation de pouvoirs

L'assemblée générale décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie certifiée conforme des présentes, pour accomplir l'ensemble des formalités légales de publicité et de dépôt.

II – RESOLUTION DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

SIXIEME RESOLUTION

Réduction du capital social par voie d'absorption des pertes

L'assemblée générale extraordinaire, après avoir :

- entendu la lecture du rapport du conseil d'administration
- pris acte de l'affectation ce jour du résultat déficitaire de l'exercice par l'assemblée générale ordinaire annuelle laissant subsister un poste report à nouveau négatif d'un montant de 2 014 357,88 euro

décide de réduire le capital social du montant de ce report à nouveau déficitaire, soit une réduction du capital social par voie d'absorption des pertes d'un montant de 2 014 357,88 euro, ramenant le capital de 3 733 931,68 euro à 1 719 573,80 euro.

L'assemblée générale décide d'opérer cette réduction de capital social par voie de réduction de la valeur nominale de chaque action pour la ramener de 1.52 euro à 0.70 euro.

SEPTIEME RESOLUTION

Modification des dispositions des articles 6 et 7 des statuts

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de compléter et/ou modifier les dispositions des articles 6 et 7 des statuts de la société ainsi qu'il suit :

Article 6 – apport – adjonction d'un nouvel alinéa

11 – L'assemblée générale extraordinaire du 22 avril 2003 a décidé la réduction du capital social d'un montant de 2 014 357,88 euro par voie d'absorption des pertes et a décidé d'opérer cette réduction du capital social par voie de réduction de la valeur nominale de chaque action pour la porter de 1.52 euro à de 0.70 euro.

Article 7 – capital social – nouvelle rédaction

Le capital est fixé à la somme de 1 719 573,80 euro – UN MILLION SEPT CENT DIX NEUF MILLE CINQ CENT SOIXANTE TREIZE EURO ET QUATRE VINGT CENTIMES.

Il est divisé en 2 456 534 actions dont 243 380 actions d'apport, de 0.70 euro de valeur nominale chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie

HUITIEME RESOLUTION

Délégation au conseil d'administration pour l'émission d'actions et de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant conformément aux dispositions de l'alinéa 3 de l'article L. 225-129 § III du Code de commerce, et constatant la libération intégrale du capital social, décide de :

- mettre fin, avec effet immédiat, pour la fraction non utilisée, à la délégation donnée par l'assemblée générale extraordinaire du 27 décembre 2001, par sa 4^{ème} résolution, et
- déléguer au conseil d'administration, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs à l'effet de procéder à l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions de la Société et/ou de valeurs mobilières – y compris de bons de souscription émis de manière autonome à titre gratuit ou onéreux, d'obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes, ou d'obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes – donnant accès immédiat et/ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions de la Société (nouvelles ou déjà émises), par souscription, conversion, échange, remboursement ou présentation d'un bon ou de toute autre manière et dont la souscription pourra être opérée soit en espèces, soit par compensation de créances.

Le plafond maximum d'augmentation de capital immédiate ou à terme résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation est fixé à un montant total, prime d'émission comprise, de 8 millions d'euro, étant précisé que :

- (i) dans la limite de ce plafond, les émissions d'actions autrement que par conversion, échange ou remboursement de valeurs mobilières, ou par présentation d'un bon attaché à une valeur mobilière, ne pourront avoir pour conséquence d'augmenter le capital d'un montant nominal total supérieur à 5 millions d'euro, et
- (ii) ce plafond est fixé compte non tenu des conséquences sur le montant de l'augmentation du capital des ajustements susceptibles d'être opérés, conformément à la loi, en suite de l'émission de valeurs mobilières – y compris de bons de souscription émis de manière autonome – donnant accès à terme à des actions de la Société.

Les valeurs mobilières ainsi émises – donnant accès à des actions de la Société – pourront consister en des obligations ou être associées à l'émission de tels titres de créance ou encore en permettre l'émission comme titres intermédiaires. Elles pourront revêtir notamment la forme de titres subordonnés ou non à durée déterminée ou non, et être émises soit en euros, soit en devises étrangères, ou toutes autres unités monétaires établies par référence à plusieurs devises. Elles pourront être assortis d'un intérêt à taux fixe et/ou variable ou encore avec capitalisation, et faire l'objet d'un remboursement, avec ou sans prime, ou d'un amortissement, les titres pouvant en outre faire l'objet de rachats en bourse, ou d'une offre d'achat ou d'échange par la Société.

Le conseil d'administration pourra instituer au profit des actionnaires un droit de souscription à titre réductible aux actions ou aux valeurs mobilières, qui s'exercera proportionnellement à leurs droits et dans la limite de leur demande. Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra, dans l'ordre qu'il déterminera, soit limiter, conformément à la loi, le montant de l'opération au montant des souscriptions au montant des souscriptions reçues, à condition que celui-ci atteigne les trois quarts au moins de l'émission décidée, soit répartir librement tout ou partie des titres non souscrits, soit les offrir au public en tout ou partie.

La décision de l'assemblée générale :

- emporte, au profit des titulaires futurs des valeurs mobilières à émettre, renonciation par les actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles ces valeurs mobilières pourront donner droit ;
- et comporte renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions auxquelles donneront droit :
 - celles des valeurs mobilières qui prendraient la forme d'obligations convertibles,
 - les bons de souscription émis de manière autonome.

Le conseil d'administration arrêtera les caractéristiques, montant et modalités de toute émission. Notamment, il déterminera la catégorie de titres émis et fixera, avec ou sans prime, leur date de jouissance éventuellement rétroactive, ainsi que, le cas échéant, la durée et le prix d'exercice des bons ou les modalités par lesquelles lesdites valeurs donneront accès à des actions, étant précisé que le prix des actions ordinaires qui seront créées par souscription ou conversion, échange, exercice de bons ou de toute autre manière compte tenu notamment du prix d'émission des valeurs mobilières primaires ou des bons, devra être déterminé au mieux des intérêts de la Société et des actionnaires.

L'assemblée générale décide que le conseil d'administration disposera, conformément à la loi, de tous pouvoirs, avec faculté de délégation à son président, dans les conditions fixées par la loi ainsi que par le rapport du conseil d'administration, pour mettre en œuvre, conformément aux termes de ce rapport, la présente résolution et procéder, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il appréciera, en France et/ou, le cas échéant, à l'étranger et /ou sur le marché international, aux émissions susvisées conduisant à l'augmentation de capital – ainsi que, le cas échéant, pour y surseoir -, en constater la réalisation et procéder à la modification corrélative des statuts.

L'assemblée précise que le conseil d'administration :

- devra déterminer, dans les conditions légales, les modalités d'ajustement des conditions d'accès à terme à des actions des valeurs mobilières (y compris des bons) ainsi émises, et aura la faculté de suspendre éventuellement l'exercice des droits attachés à ces valeurs mobilières et bons pendant un délai maximum de 3 mois ;
- pourra prendre toutes mesures et faire procéder à toutes formalités requises pour l'admission aux négociations sur un marché réglementé, des droits, actions, valeurs mobilières et bons créés ;
- pourra fixer les conditions d'attribution gratuite et d'exercice de bons de souscription autonomes, et déterminer les modalités d'achat en bourse ou d'offre d'achat ou d'échange de valeurs mobilières et/ou de bons de souscription ou d'attribution d'actions, comme de remboursement des valeurs mobilières ou bons ;
- pourra imputer les frais d'émission des actions et valeurs mobilières sur le montant des primes afférentes aux augmentations de capital et prélever sur ces primes les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du montant du capital résultant de ces augmentations.

NEUVIEME RESOLUTION

Délégation au conseil d'administration de procéder à une augmentation du capital réservée aux salariés de la Société et des sociétés de son groupe adhérents d'un plan d'épargne (PEE ou PPESV)

L'assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales

extraordinaires, connaissance prise du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et statuant conformément aux dispositions des articles L. 225-129 et L. 225-138 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail délègue au conseil d'administration - avec faculté de subdélégation dans les conditions fixées par la loi - les pouvoirs nécessaires pour augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, d'un montant nominal maximal de six cent mille euro par l'émission d'actions nouvelles de numéraire réservées aux salariés et anciens salariés (retraités et préretraités) adhérant à un plan d'épargne d'entreprise ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire, de la Société, des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L 233-16 du Code de commerce, ou par l'incorporation au capital de réserves, bénéfiques ou primes, et attribution gratuite d'actions auxdits salariés et anciens salariés (retraités et préretraités).

Elle décide de supprimer, en faveur de ces salariés et anciens salariés, le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions de numéraire à émettre dans le cadre de la présente résolution, et de renoncer à tout droit aux actions attribuées gratuitement sur le fondement de cette résolution.

La présente délégation est donnée pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée.

L'assemblée délègue tous pouvoirs au conseil d'administration pour mettre en œuvre la présente résolution dans les conditions légales et réglementaires, et notamment pour :

- arrêter dans les conditions légales la liste des sociétés dont les salariés et anciens salariés (retraités et préretraités) pourront souscrire aux actions émises,
 - déterminer que les émissions pourront avoir lieu directement au profit des bénéficiaires ou par l'intermédiaire d'organismes collectifs,
 - déterminer la nature et les modalités de l'augmentation de capital, et arrêter notamment les dates, délais, modalités et conditions de souscription, de livraison et de jouissance des actions dans les limites légales et réglementaires en vigueur,
 - fixer le prix de souscription des actions de numéraire conformément aux dispositions de l'article L. 443-5 du Code du travail, le cas échéant, en ayant recours à un expert indépendant pour la détermination de la valeur des actions sur la base d'une analyse multicritère,
 - fixer le délai de libération des actions, étant précisé que, conformément aux dispositions de la loi, les actions souscrites pourront être libérées, à la demande de la société ou du souscripteur, soit par versements périodiques, soit par prélèvement égaux et réguliers sur le salaire du souscripteur,
 - fixer, le cas échéant, l'ancienneté des salariés exigée pour participer à l'opération, le tout dans les limites légales,
 - déterminer, s'il y a lieu, le montant des sommes à incorporer au capital dans la limite ci-dessus fixée, le ou les postes des capitaux propres où elles sont prélevées ainsi que les conditions de leur attribution,
 - constater la réalisation des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites en vertu de la présente délégation,
 - le cas échéant, imputer les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever, sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital social après chaque augmentation de capital,
 - d'une manière générale, passer toute convention pour parvenir à la bonne fin des émissions envisagées, prendre toutes mesures et effectuer toutes formalités utiles à l'émission, à la cotation et au service financier des titres émis en vertu de la présente délégation ainsi qu'à l'exercice des droits qui y sont attachés,
-

-
- apporter aux statuts les modifications nécessaires, et généralement faire le nécessaire.

DIXIEME RESOLUTION

Modification des dispositions de l'article 2 des statuts

L'assemblée générale décide de modifier l'article 2 des statuts de la société et de lui adjoindre l'alinéa suivant :

- l'émission de toutes valeurs mobilières
- l'émission de tout emprunt obligataire

ONZIEME RESOLUTOIN

Délégation de pouvoirs au conseil en vue de consentir des options de souscription d'actions

Après avoir pris connaissance des termes du rapport du conseil d'administration et de ceux du rapport spécial du commissaire aux comptes de la société dont lecture vient de lui être faite, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à consentir en une ou plusieurs fois des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles à émettre par la Société IEC PROFESSIONNEL MEDIA à titre d'augmentation de capital, dans les conditions prévues par la Loi.

Les bénéficiaires de l'opération pourront être :

- * certains salariés ou certaines catégories de personnel
- * certains mandataires sociaux

tant de la société elle-même que des sociétés ou groupements qui lui sont liés indirectement dans les conditions précisées par l'article 225-180 du code de commerce.

Le nombre total des options qui seront consenties par le conseil d'administration en application de la présente autorisation est limitée à 340 000 actions nouvelles.

Le prix de souscription des actions par les bénéficiaires sera déterminé par le conseil d'administration lors de chacune de ses décisions d'attribution d'options par application des modalités de fixation du prix défini ci-après.

Le prix des actions sous option sera égal à la moyenne des cours cotés au 20 séances de bourse précédant le jour de la réunion du conseil d'administration, décoté de 5 %.

La présente autorisation est valable pour une durée de vingt quatre mois.

Les options pourront être exercées pendant une durée de cinq ans à partir du jour où elles auront été consenties.

La présente autorisation comporte au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises au fur et à mesure des levées d'option.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration, dans les limites fixées ci-dessus pour :

- * déterminer toutes les modalités et définir toutes les conditions suivant lesquelles seront consenties les options, arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaire desdites options ; fixer notamment l'époque ou les époques auxquelles les options pourront être ouvertes et levées ainsi que les conditions que devront remplir les bénéficiaires

- * décider des conditions dans lesquelles le prix et le nombre des actions pourront être ajustés dans les cas prévus aux articles 174-8, 174-16 du décret n° 67 236 du 23 mars 1967

* suspendre temporairement et pour un délai maximum de trois mois l'exercice des options en cas de réalisation d'opération impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions

* accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives la ou les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire.

Le conseil d'administration informera, chaque année, l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente résolution.

DOUZIEME RESOLUTION

Pouvoirs

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit et notamment le dépôt au greffe du procès-verbal de la présente décision ou d'un extrait de celle-ci conformément aux articles L. 225-205 du Code de commerce et 180 du décret du 23 mars 1967.

-O-O-O-O-O-O-

* * * * *

* * * * *

* * *

*



Société Anonyme au capital de 3 733 931,68 euro
RCS Rennes B 382 574 739 - APE 671 C
13/15 rue Kerautret Botmel – 35000 Rennes
Téléphone 02 23 35 57 57 - Télécopie 02 23 35 56 61

www.iec-asv.com
